

REPUBLIQUE DU BURUNDI



MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

B.P. : 1850 BUJUMBURA

Tél. : +257 22 22 2087 / +257 22 22 5141

Site web: www.minagrie.gov.bi/

PLAN NATIONAL D'INVESTISSEMENT AGRICOLE (PNIA)

2016 – 2020

BUJUMBURA, Mars 2016

Table des matières

Sigles et abréviations.....	3
1. Introduction.....	6
2. Contexte général.....	7
2.1. La Coopération sous-régionale	7
2.2. Contexte économique et social	8
2.3. Le cadre politique et stratégique	9
2.3.1. La « Vision Burundi 2025 »	9
2.3.2. Le CSLP.....	9
2.3.3. Autres documents sectoriels et sous-sectoriels de politique et de stratégie	10
2.3.4. La vision du gouvernement pour le secteur agricole	10
2.4. Le cadre institutionnel.....	10
2.5. Le cadre financier	11
2.5.1. Le budget de l'Etat.....	12
2.5.2. L'aide extérieure	14
2.5.3. Le secteur privé.....	14
2.6. La Coordination entre les départements ministériels	14
3. Le secteur agricole	15
3.1. Caractéristiques essentielles.....	15
3.2. Les contraintes du secteur.....	17
3.3. Les potentialités du secteur	19
3.4. Les défis du secteur.....	20
4. Les résultats de la mise en œuvre du 1^{er} PNIA 2012-2017.....	22
4.1. Les programmes et les sous-programmes du 1 ^{er} PNIA.....	22
4.2. Les objectifs et la portée de la revue à mi-parcours du 1 ^{er} PNIA.....	22
4.3. La situation du financement du 1 ^{er} PNIA.....	23
4.4. Les résultats de la mise en œuvre technique des programmes du 1 ^{er} PNIA	26
4.5. Les résultats du PNIA quant à la performance du secteur agricole	27
4.6. La cohérence et la solidité (efficacité) du 1 ^{er} PNIA.....	28
4.7. Les recommandations générales de l'équipe de la RMP	28
5. Le PNIA 2016-2020.....	29
5.1. Les objectifs et les programmes du PNIA 2016-2020	29
5.2. Présentation des programmes (P), sous-programmes (SP) et actions du PNIA.....	32
5.2.1. Programme 1: Intensification durable des productions, amélioration de la nutrition et protection du patrimoine foncier	32
5.2.2. Programme 2 : Développement de la transformation et de la commercialisation des productions	44
5.2.3. Programme 3: Développement des capacités des acteurs privés et publics du secteur agricole	48
6. Plan de financement du PNIA.....	53
7. Cadre Logique du PNIA.....	55
8. ANNEXES	64

Sigles et abréviations

ACORD	Association de Coopération et de Recherche pour le Développement
ARFIC	Autorité de Régulation de la Filière Café
AUM	Associations des usagers des marais
BAD	Banque Africaine de Développement
BD PNIA	Base de Données- PNIA
BM	Banque Mondiale
BRB	Banque de la République du Burundi
BV	Bassins Versants
CCDC	Comités Communaux de Développement Communautaires
CCNUCC	Conférence Cadre des Nations Unies sur le changement climatique
CDC	Comités de Développement Collinaires
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme du secteur de l'Agriculture.
CEA	Communauté Est-africaine
CEEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEP	Champ Ecole Paysan
CEPGL	Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CER	Communautés économiques Régionales
CFCIB	Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi
CFSVA	Analyse Globale de la Sécurité Alimentaire, de la Nutrition et de la Vulnérabilité
CIRGL	Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs
CNAC	Confédération Nationale des Caféculteurs du Burundi
CNCA	Comité National de Coordination des Aides
CNTA	Centre Nationale de Technologie Agro-Alimentaire
COGERCO	Compagnie de Gérance du Coton
COMESA	Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe
COSOP	Country Strategic Opportunities Programme
CPDC	Comités Provinciaux de Développement Communautaire
CSA	Chambre Sectorielle Agriculture
CSC	Chaîne de Solidarité Communautaire
CSLP-II	Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté – 2 ^{ième} génération
DEP	Département Etude et Programmation
DOS-Elevage	Document d'Orientation Stratégique pour l'Elevage
DPAE	Direction Provinciale de l'Agriculture et de l'élevage
DSE	Département de Suivi et Evaluation
DSIA	Département Statistique et Informations Agricoles
EAC	East African Community
EGAE	Etats généraux de l'Agriculture et de l'Elevage
EIU	Economic Intelligence Unit
ENAB	Enquête Agricole Nationale du Burundi
ETN	Equipe Technique Nationale
EUA	Etats Unis d'Amérique
FAO	Food And Agriculture Organization

FBU	Franc Burundais
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FNAF	Forum National sur l'Agriculture Familiale,
GCP	Groupe de Coordination des Partenaires
GES	Gaz à effet de serre
GSADR	Groupe Sectoriel Agriculture et Développement Rural,
hab. /km ²	Habitant par kilomètre carré
IBN	Initiative du Bassin du Nil
IFPRI	International Food Policy Research Institute
IMF	Institutions de microfinance
IPC	Indice des Prix à la Consommation des ménages
ISABU	Institut des Sciences Agronomiques du Burundi
MINAGRIE	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NU	Nations Unies
OBR	Office Burundais des Recettes
OCIBU	Office des Cultures Industrielles du Burundi
ODD	Objectifs de Développement Durable
OHP	Office du Palmier à Huile
OIG	Organisation intergouvernementale
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OP	Organisation de Producteurs
OPA	Organisation de Producteurs Agricoles
OTB	Office du Thé du Burundi
PAIOSA	Programme d'appui institutionnel et opérationnel du secteur de l'agriculture
PAIVA-B	Projet d'Appui à l'Intensification et à la Valorisation Agricoles du Burundi
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PAN	Plan d'Action National des ressources zoo génétiques
PANA	Plan National d'Action d'Adaptation aux changements climatiques
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture en Afrique
PDR	Plan Directeur de la Recherche
PEMFAR	Public Expenditure Management and Financial Accountability Review.
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PNE	Politique nationale de l'emploi
PNG	Politique nationale du genre
PNIA	Plan National d'Investissement Agricole
PNSA	Plan National de Sécurité Alimentaire
PNSEB	Programme National de subvention des engrais
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement

PPP	Partenariat public-privé
PRASAB	Projet de Réhabilitation Agricole et de Gestion Durable des Terres
PRDMR	Programme de Relance et de Développement du Monde Rural
PRODEFI	Programme de développement des filières
PTF	Partenaire Technique et Financier
PTRPC	Programme Transitoire de Reconstruction Post Conflit
RDC	République Démocratique du Congo
ReSAKSS	Regional Strategic Analysis and Knowledge Support System
RMP	Revue à mi-parcours
SADC	Organisation pour la Coopération et le Développement de l'Afrique Australe
SAN	Stratégie agricole nationale
SIGEFI	Système de gestion informatisé des finances publiques
SMART	Spécifique, Mesurable, Accessible, Réaliste, Temps
SNDAPA	Stratégie Nationale pour l'Aquaculture,
SODECO	Société de Déparchage et de Conditionnement du Café
SOGEAB	Société de Gestion de l'Abattoir de Bujumbura
SOGESTAL	Société de Gestion des Stations de Lavage
SP	Sous-programmes
SPAT	Schémas Provinciaux et national d'aménagement du territoire
SRDI	Société Régionale de Développement de l'Imbo
SRI	Système de Riziculture Intensif
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance.
US	United States
USD	United States Dollar
VIH/SIDA	Virus de l'Immuno Déficience Humaine/Syndrome de l'Immuno Déficience Acquis
ZLE	Zone de Libre-échange

1. Introduction

Le secteur agricole revêt toujours une grande importance pour l'économie burundaise car il contribue à la hauteur de 39 % du PIB et 69 % des recettes d'exportations du Pays. Il est considéré comme un secteur clé par CSLPII non seulement de par sa contribution au PIB mais, aussi, de sa création d'emplois, et de son rôle dans la lutte contre l'insécurité alimentaire.

Malgré une relative amélioration de la situation économique au cours de ces dernières années, celle-ci est restée fragile avec un PIB de par tête d'habitant de 286 dollars des EUA en 2014. , Le niveau de pauvreté reste élevé dans toutes les provinces du pays. Près de 75% de la population vit en deçà du seuil de pauvreté (moins d'un \$ US/jour et par habitant) et 85% des ménages font quotidiennement face à une insécurité alimentaire.

Pour redresser cette mauvaise situation économique, agricole et alimentaire, l'Etat s'est engagé à : (i) poser les bases du développement économique et créer un environnement favorable à une meilleure compétitivité du secteur agricole, base de cette économie ; (ii) atteindre un objectif de croissance annuelle de 6% du secteur agricole et mobiliser les ressources matérielles et financières nécessaires pour réaliser cet objectif,(iii)allouer 10% des ressources budgétaires publiques au financement du secteur agricole conformément aux engagements de la Déclaration de Maputo de 2003 et, (iv) mettre en place un cadre de référence coordonné pour le financement bilatéral et multilatéral de ce secteur.

En 2008 le gouvernement a adopté une *Stratégie agricole nationale* (SAN) assortie d'un Programme d'action et d'un ensemble de stratégies sous-sectorielles. Par ailleurs, dans le cadre du NEPAD, le gouvernement a élaboré en 2009 un PDDAA pour le pays. Ainsi, en concertation avec tous les PTF du secteur, le gouvernement a formulé en 2011 un *Plan National d'Investissement Agricole* (PNIA) cohérent, priorisé et opérationnel pour coordonner le financement de la SAN et des projets et programmes dans le secteur d'autant plus que les divers financements du secteur n'étaient pas coordonnés et harmonisés et que leur montant global acquis ou en cours de négociation n'était pas connu de manière précise.

Le PNIA adopté pour la période 2012-2017 était donc le cadre stratégique de priorisation et de planification de tous les investissements dans le secteur agricole avec pour objectifs spécifiques d'opérationnaliser la SAN et le PDDAA du Burundi. Il a été aligné sur la Vision Burundi 2025 (élaborée en 2009 et approuvée en 2010). Il est cohérent avec les documents stratégiques du gouvernement (CSLP, SAN, DOS Elevage, PNSA), avec les orientations du PDDAA/NEPAD et les politiques de coopération et d'intégration des OIG de la sous-région (EAC, CEEAC et COMESA).

Le PNIA a été élaboré selon un processus inclusif avec l'implication de toutes les parties prenantes (société civile, organisations paysannes, secteur privé), par une Equipe Technique Nationale (ETN) associant l'administration et la société civile, avec l'appui technique et financier des PTF et du COMESA. Il a fait l'objet de plusieurs ateliers et consultations provinciales auxquels ont pris part tous les segments de la société civile et du monde rural. Les consultations des producteurs ont été organisées et menées par les organisations de la société civile opérant dans le secteur agricole avec l'appui méthodologique de l'ETN.

Pour la mise en œuvre du PNIA, le gouvernement a adopté les principes et objectifs suivants : i) rationaliser les fonctions essentielles du MINAGRIE, notamment celles de la planification et de la mise en œuvre, ii) harmoniser les instruments de planification nationale avec ceux de la planification agricole pour crédibiliser les résultats du processus de planification auprès des partenaires, iii) impliquer tous les acteurs tant publics que privés, les institutions financières nationales et internationales en synergie avec les autres ministères chargés de l'énergie, des

finances, du commerce, de l'environnement et des transports en particulier, les PTF et le secteur privé, iv) renforcer les capacités de tous les acteurs, v) adopter une approche participative, responsabiliser les communautés et la maîtrise d'ouvrage par les CDC et les OP dans les programmes et projets, vi) prendre en compte les intérêts et les besoins des groupes vulnérables en coordination avec les ministères chargés de la femme, de la santé (pour ce qui concerne le VIH/SIDA), des rapatriés et des déplacés.

En 2015, le Gouvernement a fait une Revue à Mi-Parcours (RMP) du PNIA sous la forme d'une auto-évaluation, qui a été effectuée par des cadres du MINAGRIE avec l'appui technique et financier des PTF. Lors de cette RMP, l'équipe a souligné que la situation de référence de certains indicateurs du PNIA n'était pas claire et que les moyens et les efforts consentis n'avaient pas permis d'atteindre le taux de croissance escompté du secteur agricole de 6%. Les performances du secteur agricole, poumon de l'économie nationale et familiale, restaient par conséquent très faibles.

Par ailleurs, le Bureau exécutif du NEPAD a mis sur pied un nouveau "Momentum" du PDDAA avec une prise en compte dans les plans d'investissement, des sous-secteurs et aspects spécifiques comme la transformation et la commercialisation des produits agricoles et agro-industriels, l'énergie électrique, la nutrition, le changement climatique, le genre et la jeunesse. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de réviser le PNIA et d'actualiser la SAN en collaboration avec les parties prenantes et les PTF.

Il s'agit maintenant de redimensionner les objectifs et les résultats attendus des programmes du PNIA, le cadre de ses résultats et son plan de financement et d'étendre sa durée jusqu'en 2020, en tenant compte des souhaits exprimés par les agri-éleveurs et des axes stratégiques actualisés de la SAN, ainsi que du Momentum du PDDAA.

Le présent PNIA pour la période 2016-2020 est ainsi une suite logique du PNIA 2012-2017, qui a été reformulé et actualisé ci-après pour prendre en considération les nouveaux développements ayant cours depuis 2014. Il sera d'abord basé sur les résultats, les conclusions et les recommandations de la RMP d'avril 2015, ensuite sur les discussions et l'entente entre le MINAGRIE et les parties prenantes nationales sur les nouveaux objectifs, programmes et sous-programmes stratégiques du présent PNIA. Il fera également l'objet de discussion et d'entente avec les PTF concernés du secteur en vue de sa mise en œuvre.

2. Contexte général

2.1. La Coopération sous-régionale

Le Burundi occupe une position géostratégique qui pourrait en faire un pôle d'attraction important au niveau sous-régional, régional et international. Ceci l'a conduit à être membre de divers ensembles sous-régionaux politiques et économiques, comme la Communauté Economique des Pays des Grands Lacs (CEPGL) l'Initiative du Bassin du Nil (IBN), et la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL). En ce qui concerne les Communautés économiques Régionales (CER), le Burundi est membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et, depuis 1994, du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA). En 2004, il a rejoint la Zone de Libre-échange (ZLE) tripartite entre le COMESA, l'Organisation pour la Coopération et le Développement de l'Afrique Australe (SADC) et la Communauté Est-africaine (CEA). Le Burundi a donc supprimé les derniers tarifs sur les importations en provenance des pays membres de la région.

De nombreux obstacles jalonnent le processus d'intégration du Burundi dans l'économie sous-régionale, que le pays s'emploie à lever tout en se dotant de priorités dans son action. Ainsi le Burundi a pris une décision politique et économique clairement axée sur la priorité accordée à son intégration plus profonde au sein de la Communauté Est-africaine (EAC en anglais). Depuis son adhésion à cette communauté, le Burundi s'emploie à mettre en application les engagements communautaires contenus dans le Traité d'adhésion. Les activités déjà menées visant l'avancement de l'agenda communautaire sont notamment : i) la création d'un Ministère en charge des affaires de la CEA, élevé au rang de Ministère à la Présidence depuis le 29 août 2010; ii) la mise en application du Protocole de l'Union Douanière depuis le 1^{er} juillet 2009, qui inclut l'application d'un Tarif Extérieur Commun à trois taux (25% pour les biens de consommation, 10% pour les produits intermédiaires et 0% pour les biens d'équipement et les matières premières) ; iii) la négociation, la signature, la ratification et la mise en application du Protocole du Marché Commun depuis le 1er juillet 2010; iv) la participation pleine et entière aux activités, projets et programmes de la Communauté; v) une campagne de communication et de sensibilisation de la population dans toutes ses composantes dans le but de soutenir l'initiative d'intégration; vi) l'institutionnalisation d'une Retraite Gouvernementale pour évaluer les pas franchis et les perspectives d'avenir de l'intégration régionale en général et au sein de la CEA en particulier. Le respect des critères de convergence constitue également un objectif important pour le gouvernement qui recherche une intégration réussie dans la sous-région.

2.2. Contexte économique et social

Le Burundi couvre une superficie de 27.834 km² dont 2.700 km² de lacs et 23.500 km² de terres potentiellement agricoles. Il est enclavé à 1.200 km de l'Océan Indien et à 2.000 km de l'Océan Atlantique entre la RDC à l'Ouest, le Rwanda au Nord et la Tanzanie à l'Est et au Sud. Ses frontières sont longues de 825 km et sa population, estimée à 10 millions d'habitants en fin 2015, compte plus de 84 % de familles rurales (ENAB 2013-2014) et 51,47 % de femmes. Sa croissance démographique annuelle est estimée à 3,4% (BM 2014) et la densité démographique moyenne est estimée à 374 hab. /km² (en 2014). Cette dernière atteint plus de 650 hab. /km² dans les provinces du Nord et plus de 500 hab. /km² au Centre et à l'Ouest du pays.

Le pays est classé au 2^{ème} rang des pays les plus densément peuplés du continent africain. Le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant avoisine les 286 USD en 2014. La balance des paiements est déficitaire car le pays importe plus qu'il n'exporte (-0,25 milliard USD en 2010, -0,32 milliard USD en 2011, -0,43 milliard USD en 2012, -0,50 milliard USD en 2013, -0,54 milliard USD en 2014, -0,45 milliard USD en 2015).¹ Le niveau de pauvreté reste élevé dans toutes les provinces du pays. Près de 75% de la population vit en deçà du seuil de pauvreté (moins d'un \$ US/jour et par habitant) et 85% des ménages font quotidiennement face à une insécurité alimentaire.

Pour ce qui est de l'atteinte des OMD, avec une croissance de 4,5% du PIB en 2013, le PIB par habitant (286 dollars) restait encore inférieur à celui de 1990 (497 dollars) et loin du seuil de 7% requis pour réduire de moitié, à l'horizon 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour. L'incidence de la pauvreté demeure élevée avec plus de 67% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Les résultats ne sont pas encourageants quant à la réduction de la faim. Pour la réduction du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans, l'évolution vers la cible semble réalisable selon la tendance actuelle. Cependant, l'atteinte

¹ Banque Mondiale repris dans COSOP

de l'objectif représente un défi majeur que le Burundi pourra difficilement lever sans mettre en œuvre des mesures hardies de réduction de la mortalité infanto-juvénile.

Avec un indice global de la faim de 38,8 (IFPRI 2013), soixante-quinze pour cent (75%)² de la population burundaise est en insécurité alimentaire dont au moins 7,9% en insécurité chronique aigüe. En 2014, le taux de prévalence de la malnutrition aigüe est passé de 5,8% à 5,4% mais aucune des 17 provinces burundaises³ n'a atteint le seuil d'urgence de 10% déterminé par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS). Le taux de prévalence de la malnutrition chronique a baissé de 58% en 2010 à 49% en 2014 mais reste très largement supérieur au seuil d'urgence de 40% (apport du PAM 2014).

L'économie du Burundi repose sur une agriculture principalement de subsistance qui occupe plus de 90% de la population et fournit 95% de l'offre alimentaire. L'agriculture contribue pour 39,62% au PIB (Rapport annuel 2014 BRB) et 95% aux recettes d'exportation qui restent insignifiantes par rapport aux besoins d'importation. Elle est pratiquée par 1,6 million de ménages agricoles représentant 84% de la population totale. La taille moyenne de l'exploitation agricole par ménage est estimée à 0,27 ha. Celle d'un ménage agricole est estimée à 5,1 personnes (ENBA 2013-2014).

Des réformes ont été entreprises par le Gouvernement pour améliorer cette mauvaise situation économique. Ainsi, des mesures adoptées avec l'appui du FMI ont permis d'améliorer les performances fiscales (recettes en augmentation et dépenses contenues). L'application de la TVA a simplifié le système d'imposition. La politique monétaire adoptée par le gouvernement a permis une certaine stabilisation des prix tout en préservant la reprise économique des chocs extérieurs. Le code des marchés publics a été révisé pour faciliter la passation des marchés publics et pour se conformer aux procédures de passation des marchés des différents partenaires techniques et financiers (PTF). Le programme de privatisation marque le pas bien qu'il soit poursuivi avec attention par le gouvernement.

2.3. Le cadre politique et stratégique

2.3.1. La « Vision Burundi 2025 »

En décembre 2010, le Burundi s'est doté d'un document d'orientation prospective essentiel, la *Vision Burundi 2025* qui se veut une référence en matière de développement et qui trace les orientations globales pour la croissance économique et sociale du pays à l'horizon 2025. En termes quantitatifs, cette Vision se propose d'infléchir les tendances négatives du PIB par tête d'habitant - qui devra passer de 137 dollars EU en 2007 à 720 dollars en 2025- et de réduire le taux de pauvreté de 50% sur la base des 66,9% de pauvres estimés en 2015. La maîtrise de la croissance démographique, la sécurité alimentaire et une croissance économique basée sur l'agriculture figurent parmi les défis majeurs identifiés dans cette Vision.

2.3.2. Le CSLP

Le Gouvernement a adopté en septembre 2006 le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), dans lequel les secteurs prioritaires d'investissement ont été identifiés et repris dans les quatre axes suivants: i) l'amélioration de la gouvernance et de la sécurité; ii) la promotion d'une croissance économique durable et équitable; iii) le développement du capital humain; et iv) la lutte contre le VIH/SIDA. Au sein du deuxième axe, le développement du secteur

² Rapport provisoire de revue à mi-parcours du PNIA.

³ Avant la création de la nouvelle province de Rumonge en 2015 à partir des provinces Bururi et Bujumbura.

agricole est identifié comme la première source de croissance économique. Les actions prioritaires portent sur le développement de la production agricole (cultures vivrières et d'exportation et productions animales et halieutiques). Un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté deuxième génération (CSLP-II) couvrant la période 2010-2015 a été adopté et mis en œuvre. Son élaboration a été conduite en coordination et en harmonisation avec l'exercice du PNIA 2012-2017 notamment pour la nomenclature des programmes sectoriels.

Le nouveau PNIA 2016-20 sera ainsi en cohérence avec la *Vision Burundi 2025*, ainsi qu'avec les *Objectifs de Développement Durable* (ODD), qui ont été adoptés le 25 septembre 2015 à New York par le Sommet spécial des NU sur le développement durable en remplacement des *Objectifs du Millénaire pour le Développement* (OMD) qui ont pris fin en 2015.

2.3.3. Autres documents sectoriels et sous-sectoriels de politique et de stratégie

Pour concrétiser les orientations stratégiques nationales contenues dans ces documents, des stratégies sous-sectorielles ont été approuvées par le gouvernement. Il s'agit du Programme National de Sécurité Alimentaire (PNSA), du Document d'Orientation Stratégique pour l'Élevage (DOS-Élevage), de la Stratégie Nationale pour l'Aquaculture, du Plan Directeur de la Recherche, d'une stratégie des aménagements des bassins versants et marais et Stratégie Nationale d'Inclusion Financière (SNIF 2015-2020).

Le PNIA est le cadre d'opérationnalisation de tous les investissements nécessaires à la mise en œuvre de ces stratégies sous-sectorielles. Il prend en compte et intègre le Programme d'Actions Prioritaires (PAP) élaboré en 2009 dans le cadre de la préparation des Cadres de Dépenses à Moyen Terme du secteur de l'Agriculture.

2.3.4. La vision du gouvernement pour le secteur agricole

Les principes directeurs du PNIA s'inspirent de la vision que le gouvernement s'est donnée pour le développement du secteur agricole, comme suit:

« L'agriculture burundaise a pour mission fondamentale d'assurer à tous les Burundais la sécurité alimentaire en quantité et en qualité. Pour ce faire elle devra se transformer d'une agriculture de subsistance à une agriculture familiale et commerciale, assurant un revenu décent aux ménages et soucieuse de l'environnement et de la bonne gestion des ressources. Cette agriculture sera pratiquée sur des exploitations dont la taille moyenne devra atteindre 1 ha par exploitation contre 0,5 ha et dont les sols auront retrouvé une fertilité suffisante pour permettre des rendements qui se comparent aux meilleures performances africaines. Les agriculteurs qui participeront à ces changements profonds seront des exploitants organisés et possédant les qualifications techniques nécessaires pour réaliser la mission du secteur agricole».

2.4. Le cadre institutionnel

Le pilotage du secteur agricole est assuré par le Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage (MINAGRIE) dont l'organisation et le fonctionnement sont régis par un décret de 2006. Pour exercer les missions qui lui sont assignées, le MINAGRIE s'appuie sur des services centraux avec le cabinet du Ministre et quatre directions générales, ainsi que sur 16 Directions Provinciales de l'Agriculture et de l'élevage (DPAE). Les effectifs du MINAGRIE qui étaient de 1901 en 2006 sont passés à 4510 en 2010. Le MINAGRIE assure en outre la tutelle de 3 établissements publics : l'ISABU chargé de la recherche agricole, le CNTA, chargé de la promotion des innovations techniques dans le secteur agricole et l'ARFIC, chargée des prérogatives de l'Etat dans la filière café après la suppression de l'OCIBU dans le processus de

privatisation du secteur café. Suite à sa privatisation, l'Abattoir Public de Bujumbura a été dissout et est devenu la SOGEAB (Société de Gestion de l'Abattoir de Bujumbura). Les autres structures parastatales sont constituées sous forme de sociétés d'économie mixte ou participation publique, comprenant 5 SOGESTAL et la SODECO dans le secteur café, la COGERCO dans le coton, l'OTB dans le thé, la SRDI pour l'encadrement des producteurs de riz dans la plaine de l'Imbo, et l'OHP pour l'encadrement des producteurs de palmier.

L'engagement du gouvernement pour la décentralisation a permis de faire émerger de nouveaux acteurs du développement agricole à côté des structures étatiques. Il s'agit des collectivités décentralisées organisées en Comités Communaux de Développement Communautaires (CCDC) au niveau des 129 communes du pays et en Comités de Développement Collinaires (CDC) au niveau de la colline (subdivision administrative de la colline). Ces structures sont appelées à assurer la maîtrise d'ouvrage de projets locaux dans le cadre d'un système de planification décentralisé et chapeauté par les Comités Provinciaux de Développement Communautaires (CPDC).

Le gouvernement s'est attaché à la révision de l'organigramme du MINAGRIE pour l'adapter aux nouvelles orientations de la lutte contre la pauvreté et de la réduction de l'insécurité alimentaire. Un exercice de réorganisation du MINAGRIE a été lancé en février 2009. Il a débouché sur un nouvel organigramme qui devrait permettre une réévaluation des fonctions de planification et de suivi-évaluation, une meilleure coordination des services centraux et déconcentrés du ministère et une gestion améliorée des ressources humaines.

En outre, le MINAGRIE conduit des actions de renforcement des capacités de ses agents et de ses services. Mais de façon générale, ses interventions ne traitent pas bien les points critiques du format du ministère (effectifs), de ses modes d'intervention (concertation, déconcentration, appui à la décentralisation...) ou de l'amélioration des conditions de travail de ces agents. Ainsi, le présent PNIA accorde une place importante à la solution de ces problèmes, car il comprend un programme spécifique pour la résolution de ces contraintes institutionnelles.

Enfin, l'augmentation dans les années à venir des ressources allouées au secteur agricole et l'élaboration du PNIA ont conduit le gouvernement à engager une réflexion pour définir une nouvelle vision institutionnelle du MINAGRIE qui soit à la fois cohérente avec la vision du développement du secteur, concertée avec les acteurs privés et partagée par les PTF. Cette nouvelle vision guidera l'ensemble des réformes à venir du MINAGRIE.

2.5. Le cadre financier

Malgré les efforts consentis, la préparation du Budget de l'Etat s'inscrit encore dans une logique de moyens plutôt que dans celle des missions et objectifs. Elle est conçue sur le court terme plutôt que sur le moyen terme. De ce fait, l'alignement du budget sur les missions des Ministères, les priorités de la stratégie et les besoins de financement des programmes demeurent encore inadéquats. Cette faiblesse majeure entrave les efforts du Gouvernement pour faire du budget public l'instrument clé pour catalyser la mise en œuvre du CSLP et accélérer l'atteinte des objectifs de croissance et de réduction de la pauvreté au Burundi, dans le cadre de la Vision Burundi 2025.

C'est pour pallier à cette faiblesse majeure que le Gouvernement, avec l'appui de la Banque Mondiale, s'est lancé dans la mise en place d'un système de planification stratégique basé sur les missions et axé sur les résultats. Le système s'appuie sur le CSLP comme cadre stratégique, le PAP comme cadre de planification triennale des actions des ministères, et le CDMT comme

instrument de cadrage du budget sur les besoins du PAP. Il comprend également un système de suivi de l'exécution, du résultat et de l'impact des actions. Par conséquent, les activités de mise en place du CDMT iront conjointement avec celles de renforcement des stratégies sectorielles et des Plans d'actions prioritaires (PAP), ainsi que la mise en place du système de suivi des performances.

En matière de finances publiques, l'importance de la discipline budgétaire a été suffisamment illustrée par la Revue des dépenses publiques et la responsabilité financière (PEMFAR), effectuée par le gouvernement et la Banque mondiale en 2008, qui a mis un accent particulier sur la priorité des réformes budgétaires à venir. A cet effet, quatre principaux défis sont à relever, à savoir:

1. améliorer l'efficacité de l'allocation des dépenses publiques, en réduisant les dépenses sécuritaires et en augmentant les dépenses publiques liées à l'éducation, la santé et les infrastructures, conformément au Cadre Stratégique de Croissance et de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) ;
2. maîtriser la masse salariale, notamment en éliminant les employés fictifs;
3. poursuivre les réformes de la gestion des finances publiques afin d'accroître la transparence et renforcer la discipline budgétaire, notamment en consolidant le budget, en simplifiant le processus d'exécution du budget, en limitant le recours aux procédures exceptionnelles, et en améliorant les systèmes internes et externes de contrôle; et
4. professionnaliser le service public en vue de l'amélioration de son rendement, notamment à travers l'évaluation du personnel, des systèmes de notation et la réduction des nominations politiques.

Mais les économies réalisées jusqu'à présent ne suffisent pas à financer le déficit budgétaire et le financement extérieur devra se poursuivre de préférence sous la forme de dons et des prêts fortement concessionnels. La recommandation de mise en place d'un système de gestion des finances publiques destiné à promouvoir la discipline budgétaire et l'efficacité et l'efficience des performances du secteur public a été mise en œuvre. Le Gouvernement dispose maintenant d'un système de gestion informatisé des finances publiques (SIGEFI) qui est étendu à la quasi-totalité de la gestion financière.

Les principales sources de financement du secteur agricole sont le budget de l'Etat, les aides extérieures et le secteur privé.

2.5.1. Le budget de l'Etat

Alors que sa contribution au PIB se situe entre 20 et 50%, l'agriculture n'a pas bénéficié d'un budget conséquent de la part de l'Etat. Dans les dernières décennies, les ressources disponibles pour ce secteur ont été jusqu'en 2008 inférieures à 2% des ressources budgétaires. Le gouvernement a accru la part du secteur agricole dans le budget à 4,2% en 2008 et 3,6% en 2009. Celle-ci était retombée à 2% en 2010, mais remontée à 6,2% en 2011. Ainsi, jusqu'en 2006, près de 50% du budget était affecté aux salaires et au fonctionnement. Mais à partir de 2008, la part du budget d'investissement était devenue plus conséquente (de 5 fois plus) par rapport au budget de fonctionnement. Le budget du MINAGRIE de 2005 à 2015 était le suivant :

Tableau 1 : Budget du MINAGRIE de 2005 à 2015

Année	Total Agriculture			
	Crédit	Cumul des dépenses	Reliquat	Taux %
2005	2.283.851.926	2.178.973.185	104.878.741	95,41
2006	4.289.168.942	3.216.153.620	1.073.015.322	74,98
2007	6.390.024.783	5.995.187.775	394.837.008	93,82
2008	15.607.316.261	15.235.522.750	371.793.511	97,62
2009	16.862.770.080	12.751.654.257	4.111.115.823	75,62
2010	18.037.578.194	14.668.186.038	3.369.392.156	81,32
2011	43 220 679 963	43 060 763 807	159 916 516	99,6
2012	45 989 956 107	45 094 337 780	5 895 618 327	87,2
2013	38 835 542 508	36 117 054 532	2718487975	93
2014	32 991 785 839	31 672 114 405	1319671433	96
2015	35 490 340 684			

Quant à la part du budget public consacré à l'agriculture, on note que celle-ci a atteint 6,2 % en 2011 et 4 % en 2015 (en incluant les ressources extérieures, les tirages sur emprunts et les tirages sur dons, elle était de 7,4% en 2011 et 12 % en 2014) au lieu des 10% recommandés dans la Déclaration de Maputo de 2003, comme cela est montré dans le tableau suivant :

Tableau 2: Part du budget consacré à l'agriculture de 2010 à 2015 (en milliards de Fbu)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Budget général(Ressources nationales)	675,7	679,1	794,9	818,4	813,1	880,4
Budget MINAGRIE(Ressources nationales)	18,0	43,2	46,0	48,8	33,0	35,5
Part Agriculture(%)	2,7	6,2	5,8	4,7	4,1	4,0
Budget Général(+Ressources extérieures)	685,7	1026,2	1268,2	1413,3	1438,1	1444,5
Budget MINAGRIE (+Ressources extérieures)	44,0	75,7	143,8	128,0	173,0	184,5
Part Agriculture(%)	6,4	7,4	11,3	9,1	12,0	12,8

Source : Lois des finances

Or, par le biais du Ministre des Finances, le Gouvernement avait déclaré son engagement à respecter la Déclaration de Maputo lors du Business Meeting pour la mobilisation des financements du PNIA en 2012. Par rapport aux besoins exprimés pour le CDMT, le budget cadré reste toujours inférieur au budget dont on a besoin dans l'agriculture.

2.5.2. L'aide extérieure

Le Burundi bénéficie d'un appui important de divers partenaires techniques et financiers (PTF) : organisations internationales et régionales, institutions financières, aides bilatérales, ONG, etc. Ces interventions appuient le pays dans ses efforts de réhabilitation, de reconstruction et de remise sur pied de l'économie. Il s'agit donc d'une aide multiforme: budgétaire, réduction de la dette, humanitaire, investissements et renforcement institutionnel.

2.5.3. Le secteur privé

Le paysage économique au Burundi est essentiellement occupé par les entreprises publiques. La part du secteur public dans les investissements est largement dominante. Elle est estimée à environ 74% entre 2001 et 2004. Par contre, les investissements privés nationaux restent très faibles, tournant autour de 8% du PIB entre 2005 et 2008. Les investissements directs étrangers sont encore plus faibles avec moins de 1% du PIB.

La politique de privatisation engagée par l'Etat a néanmoins donné quelques bons résultats. Mais ces derniers sont restés faibles en raison de la lenteur des réformes et de la morosité du climat des affaires, qui sont défavorables au développement du secteur privé. Selon le rapport «Doing Business 2010 » de la Banque mondiale, le Burundi a l'un des climats des affaires les plus défavorables dans le monde. La faiblesse du cadre réglementaire et fiscal est aggravée par le déficit des infrastructures. Le développement des affaires est rendu encore plus difficile par la frilosité des banques locales envers les investisseurs réels et potentiels du secteur agricole. Les relations avec l'Etat restent empreintes de méfiance. Conscient de cette situation, le Gouvernement s'est engagé en collaboration avec ses PTF à relancer le processus de privatisation, notamment des filières café et thé, et à améliorer le climat des affaires.

Pour changer la situation actuelle et porter la parole du secteur privé industriel et commercial auprès des pouvoirs publics et des PTF, quelques opérateurs ont rejoint la nouvelle Chambre Fédérale de Commerce et d'Industrie du Burundi (CFCIB) et se sont attachés au renforcement de sa Chambre Sectorielle Agriculture (CSA). De création récente, la *Chambre Agri-business* n'est pas bien armée pour faire entendre la voix du secteur et défendre valablement ses intérêts auprès du MINAGRIE notamment. Elle ne dispose pas encore d'un annuaire de ses membres, elle n'a toujours pas défini un plan d'action et, faute de moyens, elle n'est pas en mesure de réaliser des enquêtes pour mieux cerner les opérateurs aussi bien formels qu'informels du secteur.

Face à cette situation faible du secteur privé, le gouvernement a adopté une stratégie assortie des objectifs suivants: i) surmonter les obstacles qui bloquent la création et le développement des entreprises privées, ii) améliorer l'environnement des affaires, la qualité des infrastructures, promouvoir la qualité et la compétitivité des produits (appui à l'agrobusiness et la promotion des exportations), iii) améliorer l'accès au financement des PME et de l'entrepreneuriat féminin en particulier, iv) développer le cadre réglementaire du Partenariat public-privé (PPP) et renforcer l'expertise du gouvernement en matière de rédaction et de négociation des contrats de PPP et, v) poursuivre le programme de privatisation.

2.6. La Coordination entre les départements ministériels

La coordination administrative est un enjeu fondamental du PNIA. Sa réussite dépendra très largement de la capacité des administrations publiques à joindre leurs efforts en dépassant les cloisonnements sectoriels. En effet, même si le MINAGRIE est concerné au premier chef, la dimension intersectorielle du programme est très importante et, suivant les composantes du programme, il devra coordonner ses interventions avec les ministères en charge de la

décentralisation et du développement communal pour les actions de développement local et communautaire, de l'aménagement du territoire pour les questions relatives au secteur forestier et aux questions environnementales et des changements climatiques, de l'énergie en ce qui concerne l'électrification rurale, de l'eau pour les ressources hydrauliques, du commerce pour le commerce régional et le développement des coopératives, de l'artisanat et de l'industrie, de l'éducation et de la recherche scientifique. Pour être efficace et permettre des arbitrages, la coordination interministérielle sera assurée par la 2^{ème} Vice-présidence spécialement chargée de la coordination de l'action du gouvernement en matière économique. La coordination se poursuivra au sein du Groupe Sectoriel Agriculture et Développement Rural, instance du Groupe de Coordination des Partenaires (GCP). La représentation des divers acteurs publics et privés ainsi que celle des PTF sera assurée au plus haut niveau possible.

La coordination des administrations centrales est relayée dans chaque province par le gouverneur dans le cadre des «Points focaux» réunissant périodiquement l'ensemble des services déconcentrés. Enfin, l'implication de plus en plus forte des collectivités décentralisées dans le développement exige une coordination améliorée des interventions de l'Etat et des communes afin de prévenir les conflits de compétence.

En ce qui concerne la coordination de l'aide extérieure, les relations et interventions entre les diverses administrations ne sont pas encore optimales dans les domaines de l'agriculture, du développement rural et de la sécurité alimentaire. Dans le cadre du Comité National de Coordination des Aides (CNCA) créé en décembre 2005, des groupes sectoriels ont été mis en place avec pour tâche de traiter des aspects techniques liés à l'élaboration et au suivi des stratégies sectorielles. Le Groupe sectoriel «Agriculture et développement rural» a ainsi été créé en 2008. Ce groupe a été très actif dans le processus d'élaboration du PNIA sur le plan du financement des activités et du contenu.

3. Le secteur agricole

3.1. Caractéristiques essentielles

L'agriculture est le moteur de l'économie nationale et devrait être le garant de la sécurité alimentaire des populations, car représentant l'activité économique dominante dans le pays. Malgré quelques performances enregistrées, le taux de croissance annuel du secteur agricole (estimé à 2,6%) reste inférieur à celui de la croissance démographique (3% selon les estimations). Cette agriculture reste essentiellement d'autosubsistance. Les cultures vivrières qui occupent 90% des terres cultivées, contribuent pour 80% du PIB agricole et sont largement autoconsommées (à 80%). L'élevage contribue pour 14% du PIB national et 29% du PIB agricole. Le reste du secteur est occupé par les cultures d'exportation qui fournissent plus de 90% des devises avec en tête le café (représentant à lui seul 80% des devises). La pêche est en constante régression et fournit une contribution très marginale à l'économie.

L'agriculture est pratiquée de façon rudimentaire par environ 1,6 million de ménages agricoles (représentant 90% des ménages totaux et 84% de la population) sur de très petites exploitations dont la taille moyenne par ménage est de 0,27 ha aujourd'hui.. Les rendements sont très faibles en comparaison avec les moyennes africaines. Les engrais sont hors de portée des petits agriculteurs et essentiellement appliqués sur les cultures agroindustrielles (café, thé, coton, canne à sucre) et d'autres cultures telles que le riz, la pomme de terre ou le haricot.

Les sols du Burundi sont d'une fertilité relativement faible (plus de 36% des sols sont acides avec une toxicité aluminique ; près d'un million d'hectares sont des sols acides d'altitude). Sous culture, leur évolution peut être favorable si des corrections sont apportées avec des amendements organiques. Le relief du Burundi est dans l'ensemble accidenté, caractérisé par des collines au profil souvent convexe et dont les pentes fragilisent les sols vis-à-vis des risques d'érosion. Les pertes de terre par érosion sont évaluées à quelques 4t/ha/an à l'est et 18t/ha/an au centre-ouest du pays et à plus de 100t/ha/an sur le Mumirwa, qui est pentu, arrosé et très peuplé. Les risques d'érosion sont également élevés sur les sols argileux et lourds des collines basaltiques du sud-est (Buragane, Kumoso sud).

La pression démographique sur les terres accentue les problèmes fonciers qui à leur tour aggravent le niveau de productivité et la détérioration de l'environnement. La coexistence du droit coutumier et de la loi écrite est à l'origine des conflits permanents entre les populations rurales, qui ont un impact négatif sur la production agricole (une terre sous litige étant difficile à mettre en valeur par l'exploitant qui n'y met pas l'investissement nécessaire pour augmenter sa productivité). Une législation foncière adéquate est en cours d'approbation. Le gouvernement considère que tout projet ou action de développement agricole devra comporter une composante de sécurisation foncière. Le rapatriement et la réintégration des immigrés burundais ont accentué le problème d'accès à la terre ainsi que la forte pression sur les capacités d'absorption des infrastructures socio-économiques déjà limitées.

Par ailleurs, l'agriculture burundaise dépend presque entièrement de la pluviométrie, qui malheureusement est très irrégulière et imprévisible depuis des années. La sécheresse peut survenir en période normalement pluvieuse tandis qu'à d'autres moments des pluies diluviennes tombent en saison normalement sèche. Quant à l'irrigation, elle est encore peu pratiquée.

Ce qui précède explique la faiblesse de la productivité du secteur agricole dans les deux dernières décennies en comparaison avec d'autres pays africains (en 2005, la valeur ajoutée par travailleur a été estimée à moins de 65 dollars EU (2000 en dollars ajustés) contre une moyenne de 288 dollars EU en Afrique sub-saharienne). La crise économique mondiale des années 2008, qui s'était traduite par une augmentation des coûts des facteurs de production (engrais, semences, carburant et frais de transport), a davantage aggravé la situation des producteurs burundais qui ont limité leur production en conséquence.

Ainsi, la vulnérabilité des populations rurales s'amplifie et la paupérisation s'accélère dans une situation de déficit alimentaire croissant dans ces dernières années (près de 85% de la population sont en insécurité alimentaire). Sur le plan de l'équilibre alimentaire, la couverture énergétique est assurée à 75%, celle en protéines à 40% et celle en lipides à 22%. La ration journalière d'un burundais est en effet dominée à plus de 90% par des apports volumineux pauvres en éléments essentiels (tubercules et racines, bananes) contre très peu ou pas de sources en protéines, en lipides et en oligo-éléments.

Dans un contexte de malnutrition chronique très élevée avec une prévalence du retard de croissance de plus de 50% pour les enfants de moins de 5 ans, les moyens de subsistance des ménages ne fournissent pas d'accès suffisant à l'alimentation des femmes pour couvrir les besoins nutritionnels de ces enfants dans leur jeune âge. Ces derniers ratent par conséquent le moment critique (0 à 2 ans) de prévention de la malnutrition et des dommages physiques et mentaux associés. Le nombre d'années d'éducation et de formation scolaire achevées spécialement pour la fille est intimement lié à la réduction de la faim chronique et de la sous-alimentation pour les générations futures aussi longtemps que les femmes éduquées ont plus

accès aux moyens de subsistance. Elles sont plus ouvertes aux nouvelles idées et sont par conséquent plus capables de prendre soin des besoins nutritionnels de leurs enfants.

Ce déficit alimentaire est partiellement comblé par les aides alimentaires et les importations. Selon le PAM, le Burundi aurait besoin d'environ 200 millions de dollars EU pour couvrir les besoins en alimentation et nutrition. Cette organisation a appelé la Communauté internationale à regarder de près ce qui se passe au Burundi parce que la pauvreté et les conséquences considérables de la crise sociopolitique pourraient provoquer des tensions sociales.

Les femmes burundaises représentent 51,47% de la population totale, dont 85% sont des agricultrices. Elles jouent un rôle central dans la souveraineté alimentaire des ménages et des communautés, mais la majorité d'entre elles reste marginalisée et dépendante. Elles ne sont qu'usufruitières de la terre, ne profitent pas des fruits de leur travail, restent les plus pauvres et jouissent de peu de considération sociale. Elles ont moins accès aux intrants et moyens de production que les hommes (machines, engrais, pesticides, semences améliorées et crédit). Elles ne décident pas non plus de la répartition des ressources familiales. Mais, du fait de la migration des hommes, des conflits et du sida, le nombre de ménages dirigés par des femmes augmente.

Le gouvernement a décidé de mettre fin à cette discrimination envers les femmes en adoptant en 2003 une Politique nationale du genre (PNG) qui vise à corriger les inégalités dans les domaines de la culture et des traditions, la sécurité et la mobilisation pour la paix, la pauvreté, l'emploi, l'agriculture, la santé, l'éducation et la formation, l'égalité des droits, les violences contre elles, la prise des décisions, l'information et la communication.

3.2. Les contraintes du secteur

Les divers problèmes de l'agriculture burundaise sont à la fois d'ordre structurel et conjoncturel. Ils peuvent être synthétisés et regroupés en cinq catégories : (i) les contraintes agronomiques, (ii) les problèmes climatiques et environnementaux, (iii) les problèmes technologiques, (iv) les problèmes socio-économiques et, (v) les problèmes institutionnels.

Les contraintes agronomiques les plus importantes sont notamment: (a) la faible fertilité des terres et la dégradation des écosystèmes naturels ; (b) l'insuffisance et la faible utilisation des intrants performants de production (semences et plants sélectionnés, races animales améliorées, fertilisants, pesticides, mécanisation, etc.); (c) la recrudescence des maladies et ravageurs très dommageables pour les cultures (mosaïque virale du manioc, fusariose du bananier, etc.) et pour les animaux (maladies à tiques pour les bovins, maladies infectieuses virales transfrontalières : fièvre aphteuse, dermatose nodulaire, peste porcine, maladie de Newcastle etc.) verminoses, peste porcine, etc.).

Les problèmes climatiques et environnementaux découlent du changement climatique qui a affecté le Burundi dans les deux dernières décennies, si bien qu'aujourd'hui il est classé parmi les pays du monde les plus vulnérables quant aux risques de ce changement. Ce dernier s'est traduit par une hausse prolongée de la température de l'air, une évaporation accrue, une diminution en volume des ressources en eau, une instabilité des saisons désorientant les agriculteurs, tout ceci étant aggravé par la fréquence des phénomènes hydro-climatiques tels que les sécheresses et les inondations. Les études réalisées sur l'évolution des paramètres climatiques au Burundi à l'horizon 2050 ont montré que la température moyenne annuelle augmentera de 1°C à 3°C, ce qui entraînera des risques liés à : i) la modification des saisons ; ii) les inondations des marais et bas-fonds ; iii) la dégradation des terres et la perte de la fertilité

des sols. Certaines régions risquent de connaître des périodes de sécheresse prolongée (particulièrement la région du Bugesera, le nord et la plaine de l'Imbo à l'ouest).

Le Changement Climatique menace ainsi les secteurs socio-économiques et en particulier les ressources en eau, les systèmes de production agricole et d'élevage (qui dépendent presque totalement des pluies) et par voie de conséquence la sécurité alimentaire. Du fait du changement climatiques et de la fréquence des sécheresses, les paysans ont aujourd'hui perdu leurs repères habituels d'autant qu'ils ne disposent pas de connaissances techniques agricoles suffisantes, ni de matériel végétal approprié qui leur permettraient de parer ou d'atténuer les effets de ces phénomènes. Pour y faire face, le Gouvernement a adopté une politique environnementale et un Plan National d'Action d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) en 2007 avec l'appui du PNUD. Sur le plan institutionnel, l'Institut Géographique du Burundi a été désigné par le Ministère chargé de l'Environnement comme Point Focal de la Conférence Cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC). La Direction Générale de l'Environnement et des Forêts a été désignée par ce ministère comme institution d'opérationnalisation des projets en rapport avec les changements climatiques. Le Burundi participe activement aux travaux de cette Convention. Le MINAGRIE apporte sa contribution au programme de reforestation du pays (5% des superficies des bassins versants (BV) concernés par le PNIA seront plantés en espèces agro-forestières pour produire le bois nécessaire aux communautés et réduire la pression sur les réserves forestières ; les méthodes de «l'agriculture conservatoire» seront promues et largement diffusées dans le cadre des champs-écoles paysans).

Les contraintes technologiques ont trait à l'insuffisance des innovations technologiques et des systèmes de production appropriés et le manque d'information suite à la désorganisation des services de recherche et de vulgarisation. Il s'agit notamment de : (a) la méconnaissance des techniques de l'agriculture conservatoire, b) la non maîtrise et l'insuffisance des techniques de gestion des ressources en eau pour l'irrigation des cultures; (c) l'insuffisance des technologies de transformation et de conservation des produits agricoles, sylvicoles et d'élevage ; (d) la faible promotion de l'électrification rurale et des sources d'énergies alternatives et renouvelables; (e) la faible intégration de l'agriculture et l'élevage pour une protection durable des terres, des pâturages et des écosystèmes naturels; (f) l'insuffisance des laboratoires et des ressources humaines qualifiées pour le contrôle de la qualité des intrants de production et des denrées alimentaires et des produits d'exportation.

Les contraintes socio-économiques entravant l'agriculture burundaise sont notamment : (a) les problèmes fonciers et la pression démographique sur les terres, sur les écosystèmes naturels protégés et l'insuffisance des activités non agricoles génératrices de revenus ; (b) l'analphabétisme, (c) le faible pouvoir d'achat et la faible formation des familles rurales pour accéder au crédit agricole et aux facteurs performants de production ; (d) l'absence de mécanismes de financement durable du développement du secteur rural ; (e) l'étroitesse des marchés d'écoulement des produits agricoles et d'élevage ; (f) l'enclavement du pays et des nombreuses zones rurales de production à l'origine de la flambée des coûts de production et de la mévente des produits agricoles ; (g) l'existence d'une forte population de sinistrés de guerre et des aléas climatiques ; (h) l'insuffisance des mesures politiques et macro- économiques favorables aux investisseurs privés, nationaux ou étrangers dans le secteur agricole.

Les contraintes institutionnelles les plus importantes sont liées notamment à: i) la difficulté de conduire les réformes structurelles et les changements requis par la nouvelle vision de développement du secteur, ii) les déficits quantitatifs et qualitatifs des ressources humaines, iii) la forte démotivation des agents de la fonction publique en raison de la faiblesse des rémunérations et de l'inadaptation du cadre et de leurs conditions de travail , iv) la faiblesse de

la structuration et de la professionnalisation des acteurs privés et, v) à la faible implication du secteur privé dans le financement du secteur agricole et de l'élevage.

3.3. Les potentialités du secteur

Le secteur agricole dispose de potentialités réelles qui lui ont permis de maintenir, un équilibre relatif entre la croissance de la population et celle de la production. Les plus importantes sont les suivantes : (i) une population agricole abondante et très laborieuse, (ii) possibilités de pratiquer une gamme variée de cultures (cultures tropicales et tempérées); (iii) une pluviométrie abondante (6 à 9 mois de précipitations sur l'année) qui permet annuellement 2 saisons culturales avec possibilité de produire toute l'année si la maîtrise de l'eau est assurée; (iv) un réseau hydrographique très important ; (v) l'existence de gisements de roches calcaires, dolomitiques et phosphates et; (vi) l'extension possible du marché d'importation et d'exportation dans le cadre de la Communauté Est-africaine (.

Les gains potentiels de productivité constituent un atout essentiel de croissance. En effet, les expériences des projets en cours ont montré qu'avec un bon encadrement technique et un minimum d'intégration de l'agriculture et de l'élevage, il était possible de doubler voire tripler les rendements de certaines cultures de base. Les exemples suivants sont tirés des expériences des projets en cours d'exécution au Burundi et constituent des modèles à suivre pour toutes les interventions programmées.

Riziculture. L'introduction du Système de Riziculture Intensif (SRI) a démontré que les rendements pouvaient passer de 2 à 7 Tonnes/ha de paddy dans des conditions moyennes de mise en œuvre de la technique et que des rendements de 10 T étaient possibles lorsque la maîtrise de l'eau était assurée ainsi que des semences de qualité et des engrais.

Manioc. L'introduction et la diffusion de manioc résistant à la mosaïque a permis au pays de s'affranchir des importations en quelques années. La mise en place d'une chaîne de solidarité (tout planteur recevant 1 bouture devra passer 2 boutures à un autre planteur) devrait permettre de couvrir en un laps de temps limité les besoins en boutures de la majorité des planteurs de manioc des zones favorables à cette culture et de dégager des surplus pour l'exportation (cf. PTRPC).

Production laitière. La diffusion de la Chaîne de solidarité bovine basée sur l'introduction de vaches laitières croisées à 75% a montré qu'avec un minimum d'organisation, un exploitant disposant d'un minimum de 0,5 ha pouvait entretenir une vache qui produit une moyenne de 9 litres de lait/jour. La vente de 51 litres de lait/jour pendant 200 jours permet au ménage de sortir de la catégorie des ménages pauvres (cf. les projets de repeuplement).

Approche de bassin versant et d'embocagement des parcelles. Cette approche associée à l'utilisation du fumier produit par les vaches laitières permet de fertiliser suffisamment les sols pour doubler voire tripler les rendements des cultures vivrières de base (cf. PRDMR).

Petite irrigation et pompe à pédales. La diffusion de pompes à pédales dans les zones à déficit hydrique a permis à des exploitants de petits lopins de terre d'atteindre des rendements très élevés en légumes. Ces exploitants peuvent au bout de la première année, disposer des ressources financières nécessaires à l'achat des engrais et des semences qui permettent à leur tour d'accroître les rendements et donc d'augmenter très sensiblement les revenus (cf. PRASAB).

Un potentiel considérable existe également dans le développement des filières agricoles de rente et d'exportation (café, thé, coton, palmier à huile, canne à sucre, tabac, riz, quinquina), qui

constituent une source importante de croissance, de revenus et de devises pour le pays et jouent un rôle stratégique dans la politique économique nationale. La qualité du café, du thé et du coton burundais est largement reconnue dans la sous-région et dans le monde.

Les réformes en cours en matière de structuration des filières et de privatisation des outils de production devront permettre à ces produits et à d'autres tels que le lait de vache, les fruits, le riz et les légumes, de contribuer d'une manière plus significative au développement du secteur et surtout à la création d'emplois dans les activités de valorisation des produits (transformation, commercialisation, etc.).

3.4. Les défis du secteur

Pour croître de 6% par an, le secteur agricole doit relever les défis suivants.

Un recours intégral aux bonnes pratiques de protection des ressources en terres et en eaux. Le Burundi n'a pas d'autres choix que de recourir à la protection intégrale de ses ressources en terre et en eau en adoptant l'approche «Bassins versants» (BV), qui devrait être la règle pour toutes les actions de développement agricole. Cette approche commence par un diagnostic de l'état des lieux permettant, avec le concours des populations exploitantes, l'élaboration d'un plan d'aménagement du BV qui est mis en œuvre de façon participative. Les 500 000 ha retenus comme objectif dans le PNIA sont concernés par cette approche. La stratégie sous-sectorielle «Aménagement des marais et des bassins versants» définit les méthodes ainsi que les conditions de mise en œuvre des actions proposées.

Un recours généralisé aux meilleures pratiques de gestion de l'exploitation agricole. L'agriculture vivrière est majoritairement pratiquée selon le mode extensif tandis que l'agriculture commerciale, basée sur des techniques modernes et l'utilisation d'intrants, reste peu développée. Les meilleurs paquets technologiques disponibles n'atteignent généralement pas les agriculteurs du fait de l'érosion des capacités de la recherche agricole et des systèmes de vulgarisation. Le premier défi sera donc de transformer progressivement l'agriculture de subsistance actuelle en une agriculture familiale organisée et orientée vers une agriculture commerciale.

Un recours plus important aux intrants. Les agriculteurs utilisent peu d'intrants par manque de moyens financiers et surtout de crédit dû au faible développement des institutions financières rurales. Plus de 95% de la surface consacrée aux cultures vivrières est plantée de variétés non améliorées. Les engrais sont faiblement utilisés par les cultures vivrières : 10 à 15 kg/Ha au lieu de 250 à 300 kg/Ha recommandés, les éleveurs se permettent de soigner leur bétail sans diagnostic et avec des thérapies inadéquates. Le second défi sera donc d'assurer aux agriculteurs l'accès aux intrants divers en organisant la recherche, la production de semences et plants et l'accès aux services financiers ruraux.

Une utilisation accrue des ressources en eau pour la production agricole. Le Burundi possède un potentiel important de terres irrigables aussi bien au niveau des marais et des plaines qu'à celui des collines (moins de 10% des superficies irriguées). Le recours à l'irrigation pourrait accroître l'intensification des cultures, augmenter les rendements et réduire les pertes causées par les irrégularités de la pluviométrie. Toutefois, pour la majorité des agriculteurs, le passage à l'irrigation nécessite un changement de mentalité et l'acquisition de connaissances techniques nouvelles. Un autre défi est donc de rationaliser l'utilisation des ressources en eau et d'obtenir une maîtrise totale de l'eau sur les périmètres aménagés pour l'irrigation. A cet effet le Schéma Directeur d'aménagement et de mise en valeur des marais élaboré en 1996 avec l'appui de la FAO a été actualisé en 2012.

Une mise en œuvre de l'approche filière pour de nombreux produits et une rationalisation des filières de rente et d'exportation permettront de mieux les valoriser et rentabiliser.

La résolution des problèmes fonciers. La promulgation de la loi foncière en juillet 2011 ouvre la voie à la résolution des nombreux conflits fonciers et permet de faire face aux conséquences de l'insécurité foncière sur l'exploitation rationnelle des terres. La prise en compte de la sécurisation foncière dans les projets de développement agricole sera dorénavant facilitée. Les expériences réussies dans le cadre des projets financés par l'UE, la Suisse et le FIDA entre autres, seront mises à profit pour éliminer progressivement cette contrainte foncière et permettre aux groupes vulnérables d'accéder à la terre.

Le développement d'un système adapté de financement du secteur agricole et rural. L'expérience du FIDA en matière d'appui financier aux institutions de microfinance (IMF) dans le cadre de son COSOP 2009-2015, qui sera poursuivie dans le nouveau COSOP 2016-2021, est à souligner. En effet, le FIDA a prévu des fonds de garantie, des lignes de crédit et des fonds d'appui sous forme de subventions de fonctionnement dans ses programmes (Programme d'appui à l'intensification et à la valorisation agricoles du Burundi-PAIVA-B et Programme de développement des filières-PRODEFI) en vue d'inciter les IMF partenaires à accorder des crédits aux organisations de producteurs (groupes de caution solidaire et coopératives) sous forme de crédits intrants, crédits de campagne d'achat de la production et crédits pour la contribution des producteurs aux frais de construction des infrastructures et des équipements. L'octroi de ces crédits a contribué à diminuer la pauvreté des producteurs grâce au financement des groupes de caution solidaire.

4. Les résultats de la mise en œuvre du 1^{er} PNIA 2012-2017

4.1. Les programmes et les sous-programmes du 1^{er} PNIA

Le PNIA 2012-2017 a été articulé autour de 4 programmes (P) et 15 sous-programmes (SP) correspondants avec des objectifs à atteindre par sous-programme, un plan de financement et un cadre de résultats sur la base d'un taux de croissance agricole annuelle retenu de 6%.

Tableau 3: Les 4 Programmes (P) et les 15 sous-programmes (SP) du 1^{er} PNIA 2012-2017

P1. Accroissement durable de la production et de la sécurité alimentaire	P2. Professionnalisation des producteurs et promotion de l'innovation	P3. Développement des filières et de l'Agri –busines	P4. Renforcement des institutions publiques
1. Protection du capital productif 2. Aménagement et réhabilitation des périmètres irrigués 3. Intensification des productions agricoles 4. Développement de la pêche et pisciculture 5. Sécurité alimentaire, nutrition et gestion de la vulnérabilité	6. Organisation des producteurs et renforcement de leurs capacités 7. Développement des services de proximité et de l'innovation 8. Financement rural 9. Recherche / Développement	10. Filières d'exportation 11. Filières vivrières et animales 12. Infrastructures rurales	13. Réforme du MINAGRIE 14. Amélioration du cadre et des conditions de travail 15. Appui à la mise en œuvre du PNIA

Source : Document PNIA

4.2. Les objectifs et la portée de la revue à mi-parcours du 1^{er} PNIA

En avril 2015, le PNIA 2012-2017 a fait l'objet d'une Revue à mi-parcours (RMP) sous la forme d'une auto-évaluation du MINAGRIE en vue de jauger de sa mise en œuvre et de sa performance dans la période 2012-2014. Cette RMP a été effectuée par des cadres de ce ministère avec l'appui technique d'un consultant national recruté sur l'appui financier de la FAO, ainsi que de deux consultants internationaux mis à disposition par le FIDA (notamment en ce qui concerne le suivi-évaluation et l'analyse de l'impact du PNIA sur l'attitude des PTF).

Cette RMP s'est référée au Cadre des résultats du PDDAA/NEPAD et au Rapport de revue de la mission indépendante des experts du NEPAD d'octobre 2012. Parmi les activités revues, celles portant sur le secteur de l'élevage ont été analysées de façon approfondie conformément aux recommandations du Colloque national sur l'élevage de juin 2013 et des *Etats généraux de l'Agriculture et de l'Elevage* (EGAE) de juin 2014. Les rapports des EGAE, le rapport du forum national sur l'agriculture familiale, la base des données du PNIA et les stratégies sous-sectorielles (bassins versants et marais, riz, lait, banane, maïs, OPA, etc.) ont également été utilisés dans cette RMP. D'autres sources d'informations utilisées pour la RMP ont été des documents internes au MINAGRIE tels que:

- PNIA, PPIA et autres documents liés à son élaboration, documents PDDAA...
- Base de données sur le financement du PNIA,
- Rapports DEP,
- Note technique EGAE T3-ST4,
- Rapports DSE d'exécution technique et financière,
- Rapports d'activités du MINAGRIE,
- Différentes bases de données ;
- Statistiques du secteur (dont ENAB),
- Rapport cellules SP,
- Rapport annuels des projets et ONG,
- Forum National sur l'Agriculture Familiale,
- Enquêtes score de pauvreté et nutritionnelles,
- CFSVA 2014, analyses IPC, Indice sur la faim IFPRI,
- Economic Intelligence Unit (EIU) Burundi Country Reports,
- ReSAKSS-ECA Annual Trends and Outlook Reports...
- Guide du PDDAA,
- Rapport de revue technique indépendante NEPAD.

L'équipe du MINAGRIE qui a effectué cette RMP était composée de: (i) le sous-groupe Coordination, (ii) le sous-groupe DEP, (iii) le sous-groupe DS/E, (iv) le sous-groupe cellules SP/conseillers DGPAE et, (v) le sous-groupe externe multisectoriel chargé de l'« analyse/cohérence du PNIA ». Chaque sous-groupe a produit sa propre contribution en rapport avec ses attributions respectives, en bénéficiant d'un appui méthodologique et technique du consultant national-revue. A la suite de quoi, l'Equipe technique nationale (ETN) du MINAGRIE a produit un document de RMP avec l'appui du consultant national-revue et des consultants internationaux, en tenant compte des enrichissements et des recommandations d'un atelier antérieur de restitution.

4.3. La situation du financement du 1er PNIA

En comparant les besoins et les ressources disponibles durant les trois premières années d'exécution du PNIA, l'équipe a constaté que les besoins du programme n°1 (**Accroissement durable de la production et de la sécurité alimentaire**) ont été couverts à plus de 50% (soit 54%). Pour les trois autres programmes, les besoins ont été couverts autour de 40%. S'agissant des sous-programmes, les plus financés ont été: SP15 - Appui à la mise en œuvre du PNIA (165%), SP3- Intensification des productions agricoles (80%), SP6- Organisation des producteurs et renforcement de leurs capacités (77%), SP11- Filières vivrières et animales (69%), SP1- Protection du capital productif (64%). Les sous-programmes financés à moins de 10% étaient : SP10- Filières d'exportation (4%), SP7- Développement des services de proximité et de l'innovation (5%), SP13-Réforme du MINAGRIE (7%) et SP8- Financement rural (8%).

Les disparités dans les financements des sous-programmes pourraient s'expliquer par une mauvaise estimation de leurs coûts initiaux, soit par une sous-estimation ou une surestimation des besoins, soit par une mauvaise imputation lors de la ventilation des financements. Ceci pourrait s'expliquer aussi par la préférence des PTF pour un sous-programme plutôt que pour un autre. Le tableau ci-dessous donne la répartition du financement du PNIA par type de bailleur de 2012 à 2014.

Tableau 4 : Répartition des financements par groupe de bailleur de fonds (en millions de FBu) du 1^{er} PNIA

Bailleur	2012	2013	2014	Total	%
Privés	13 485	12 387	23 540	49 412	11
GVRT	25 759	32 396	27 349	85 504	19
Donateurs	100 691	96 509	118 602	315 802	70
Total général	139 935	141 292	169 492	450 718	100

Source : BD PNIA actualisée 2015 (Rapport DEP/MINAGRIE)

Sur ce tableau, on constate que:

- La part du gouvernement (GVRT) prend une allure décroissante et se situe à hauteur de 19% sur les trois années (2012-2014);
- La part des privés prend une allure croissante et se situe à 11% sur la période 2012-2014 (les privés comprenant tout intervenant dans le secteur agricole, qui exécute son projet sans qu'il y ait une convention de financement avec le gouvernement: ONG, structures agricoles parastatales, opérateurs économiques du secteur rural, micro, petites et moyennes entreprises (MPME) agricoles, entrepreneuriat agricole (agrobusiness), ménages urbains, fonctionnaires investissant à plus petite échelle en agriculture et ménages agricoles);
- La part des donateurs prend aussi une allure un peu décroissante et se situe à hauteur de 70% sur la même période.

Toutefois, on note que la part des donateurs a été très importante par rapport aux autres sources de financement, ce qui dénote une dépendance élevée vis-à-vis de l'extérieur. De façon générale, les financements alloués au PNIA pour la période 2012-2014 ont été croissants d'année en année, le premier bailleur étant le Gouvernement, suivi du FIDA, de la Belgique et de la Banque Mondiale.

La répartition géographique des financements par province a été inégale. Les provinces les plus financées ont été dans l'ordre décroissant: Cibitoke (8,8%), Kirundo (8,0%) et Ruyigi (7,3%) de l'ensemble des financements du PNIA tandis que les provinces les moins financées ont été: Mwaro (3,2%), Cankuzo (3,8%), Rutana (4,3%), Makamba (4,5%) et Muramvya (5,2%). Mais, à part la province de Mwaro qui était la moins financée, les autres provinces n'ont pas eu de différence énorme.

Pour le financement par ménage, la répartition a suivi presque la même configuration que le financement par province. En effet, les premières provinces à avoir eu le financement le plus élevé (Cibitoke, Kirundo et Ruyigi) se retrouvaient également, sauf pour Muramvya, être les plus financées si on considère le financement par ménage (Cibitoke, Ruyigi et Muramvya). Ceci se comprend dans la mesure où, à part Cankuzo et Mwaro, la province de Muramvya comptait le moins de ménages de toutes les autres provinces du pays.

Quant au taux d'exécution financière et aux décaissements par rapport aux prévisions budgétaires, le tableau suivant en donne la tendance de 2012 à 2014

Tableau 5: Taux de décaissement par rapport aux prévisions budgétaires (en millions de Fbu) du 1^{er} PNIA

Rubrique	2012	2013	2014	Total
Prévision	170.605	202.294	221.959	594.858
Décaissé	139.935	141.292	169.492	450.718
Taux de décaissement en %	82,02	69,84	76,36	75,77

Source : BD PNIA actualisée 2015 (Rapport DEP/MINAGRIE)

On constate que le taux de décaissement a varié d'une année à l'autre avec une moyenne annuelle de 76%. Les questions à se poser sont de savoir si la capacité d'absorption des financements par le MINAGRIE a été suffisante, si les procédures de décaissement ou des marchés publics n'étaient pas trop lourdes ou si le PNIA n'a pas été surestimé lors de l'établissement de son budget. Une combinaison des trois facteurs semble avoir joué en faveur du faible taux de consommation des budgets.

Pour ce qui est du financement du PNIA par l'Etat burundais, l'Equipe de la RMP a fait les constatations suivantes :

- le budget alloué au secteur agricole (fonctionnement et investissement du MINAGRIE) est allé décroissant ;
- les promesses du Gouvernement faites lors du Business meeting PNIA du 14-15 mars 2012 n'ont pas été honorées de façon générale sauf en 2012, année de début de mise en œuvre du PNIA ; et
- les engagements de Maputo de 2003 n'ont pas été respectés si on compare le budget alloué au secteur agricole (fonctionnement et investissement) par le MINAGRIE par rapport au budget national (ressources nationales).

En conclusion sur le financement du PNIA, l'Equipe de la RMP a souligné les problèmes rencontrés suivants:

- Problème de collecte des informations financières et techniques fiables et dans les délais impartis
- Problème d'exhaustivité des données et de faiblesse du cadrage stratégique
- Problème de collecte des données sur les privés (ONG, agri-éleveurs, opérateurs privés,...) en particulier, ainsi sur les projets (qui ne fournissent pas toutes leurs données).

Quant au financement du PNIA, l'Equipe de la RMP a ainsi recommandé que:

1. les responsables des projets fournissent des données fiables suivant un canevas harmonisé élaboré par le MINAGRIE et dans les échéances convenues
2. les responsables des projets fournissent les fiches pour tous les projets gérés afin de pouvoir capter tous les financements
3. les composantes des projets soient les plus précises que possible afin de faciliter un bon cadrage stratégique (une bonne imputation des financements)
4. des financements suffisants soient accordés pour capter les contributions des privés.

4.4. Les résultats de la mise en œuvre technique des programmes du 1er PNIA

L'Equipe de la RMP a souligné que les programmes du PNIA n'ont pas eu la même teneur et que le Programme 1 (Accroissement durable de la production et amélioration de la sécurité alimentaire) représentait à lui seul près de 56% des besoins de financement du PNIA. Ainsi il n'y a pas eu un bon équilibrage entre les 15 sous-programmes du PNIA, qui n'ont pas eu la même importance sans considération des programmes dans lesquels ils se situaient. Pour améliorer la mise en œuvre de ces sous-programmes, l'Equipe de la RMP a fait les recommandations suivantes pour chacun des quatre programmes :

Programme 1 Accroissement durable de la production et de la sécurité alimentaire

- Mettre en avant les mesures d'accompagnement en vue de la pérennité des projets d'irrigation;
- Le Ministère de l'agriculture et de l'Elevage doit faire tout son possible pour constituer une base de données en matière des aménagements hydro agricole et actualiser le schéma directeur d'aménagement des marais;
- L'implication croissante du secteur privé dans le domaine de la collecte des eaux de pluie devrait être considérée comme une priorité.
- Concevoir une fiche de collecte par type de cultures et d'animaux pour les indicateurs en rapport avec le taux d'augmentation de la production agricole et animale (SP 3)
- Le financement ou l'intéressement du secteur privé pour produire des aliments poisson devrait être encouragé.
- Améliorer la coordination des actions de sécurité alimentaire et nutrition
- Revoir les indicateurs de suivi du sous-programme 5 pour couvrir tous ses aspects de sécurité alimentaire, nutrition et gestion de la vulnérabilité.
- Intégrer la nutrition dans le cursus scolaire

Programme 2 Professionnalisation des producteurs et promotion de l'innovation

- Il faut que tous les intervenants en la matière harmonisent leurs approches d'appui aux OPA et donnent des rapports harmonisés au MINAGRIE pour faciliter l'interprétation et l'analyse des résultats ;
- Redynamiser les services de proximité par la mise en valeur des Moniteurs Agricoles et Aides Infirmiers Vétérinaires. Les projets ont une durée de vie limitée et pour l'encadrement, les producteurs agriculteurs ont besoin du personnel en permanence pour assurer une meilleure vulgarisation.
- Revoir la signification du concept de financement rural (encore flou).
- Mettre en place une assurance agricole accessible avec des primes d'assurances abordable pour les agriculteurs ruraux ;
- Poursuivre et finaliser la mise en place d'une banque agricole complémentaire aux institutions financières et encourager la création des initiatives privées sous forme d'institutions de microfinance avec un taux d'intérêt abordable aux agriculteurs ruraux ;
- Définir des indicateurs liés à la recherche plus faciles à évaluer.

Programme 3 Développement des filières et de l'Agri –busines

- Valoriser les résultats du CNTA et chercher le circuit de commercialisation des produits issus de la transformation.
 - Mettre en place un organe de régulation des filières. Elaborer une stratégie et un plan d'investissement propre à chaque filière.
 - Améliorer le circuit de commercialisation de la production.
13. Mettre en place d'autres indicateurs pour le SP11- Filières vivrières et animales- avec des cibles (valeurs d'exécution) à l'appui pour une meilleure mise en œuvre de ce SP.

Programme 4 : Renforcement des institutions publiques

- Valider le rapport des consultants sur les scénarii de vision institutionnelle afin de dégager un scénario à opérationnaliser,
- Actualiser les besoins et allouer plus de moyens avec des objectifs clairs pour la bonne mise en œuvre du PNIA.

4.5. Les résultats du PNIA quant à la performance du secteur agricole

L'Equipe de la RMP a constaté que le secteur agricole a très peu évolué en relation avec la mise en œuvre du PNIA à cause des facteurs tant endogènes qu'exogènes au MINAGRIE. En effet, les limitations suivantes ont été relevées au cours de la RMP :

- Les sources d'information: elles ont varié et ont été insuffisamment coopératives. Certains partenaires sont encore peu habitués à la culture du partage de l'information. En conséquence, l'information a demandé beaucoup de temps à être compilée et est restée souvent incomplète.
- Les moyens de déplacement très limités: le personnel du MINAGRIE a eu des difficultés énormes pour pouvoir contrôler la fiabilité des données fournies par les services à la base.
- L'atelier des 5 et 6 mars 2015 a souligné que certaines cibles ont été soit surestimées, soit sous-estimées et que certains indicateurs ont eu besoin d'être reformulés.
- Le personnel de la DSE n'a pas eu les capacités nécessaires pour le traitement et l'analyse des données collectées.

Sur la base de ces constats, l'Equipe de la RMP a fait les recommandations suivantes :

- Sensibiliser tous les partenaires au partage de l'information et uniformiser les outils de collecte et les expliquer
- Fournir les moyens de contrôle et de vérification à tous les acteurs impliqués
- Revoir les cibles pour les rendre plus fiables et réalistes
- Renforcement des capacités du personnel de la DES et des DPAE (impliqué dans la collecte, l'analyse et le traitement des données)
- Reformuler les indicateurs du PNIA révisé pour les rendre plus clairs, précis et mesurables ;
- Revisiter les indicateurs du PNIA et les redéfinir pour ne garder que ceux qui sont SMART, éligibles et réalistes (ne pas sous-estimer ou surestimer les indicateurs) ;

- Améliorer la méthodologie/système de collecte, d'analyse, de traitement des données et les mécanismes de suivi-évaluation des indicateurs ;
- Tenir compte du dictionnaire des indicateurs du PNIA qui seront retenus pour pouvoir analyser les résultats d'enquête ou de collecte ;
- Adopter des stratégies pour que la DSE ait une main mise sur les projets/programmes et ONG sous tutelle du MINAGRIE afin de collecter toutes les informations utiles à sa fonction de suivi et évaluation du PNIA;

4.6. La cohérence et la solidité (efficacité) du 1er PNIA

Pour ce point, l'Equipe de la RMP a fait les recommandations suivantes :

- Le PNIA reformulé devrait traiter plus les questions liées à l'accès aux marchés régionaux, à la facilitation du commerce et à la politique commerciale.
- Il faut une implication plus grande du secteur privé dans le PNIA, que ce soit au niveau des financements ou de la mise en œuvre.
- Reconsidérer les sous-programmes à l'intérieur des programmes pour d'une part une meilleure cohérence d'ensemble et d'autre part pour un meilleur rééquilibrage entre eux (voir possibilités d'adopter la proposition du COMESA lors de la revue du PNIA par le COMESA (2012).
- Intégrer et mieux prendre en compte les thèmes sous-considérés à savoir le genre et jeunesse, l'élevage, l'énergie électrique, transformation et commercialisation des produits agricoles ainsi que le changement climatique.
- Evoluer vers une approche programme et territoriale (tout en étant conscient des divergences d'intervention des différents bailleurs) pour permettre une meilleure intégration des interventions du PNIA par toutes les parties prenantes.
- Intégrer les nouvelles activités non reprises dans le PNIA actuel.

4.7. Les recommandations générales de l'équipe de la RMP

Elle a fait les recommandations générales suivantes :

- Présenter une autre structure du futur PNIA et le cadre des résultats ;
- Respecter les engagements de MAPUTO.
- Redéfinir les indicateurs qui ont été surdimensionnés ou sous-estimés inscrits dans le PNIA ;
- Concevoir une fiche de collecte par type de cultures et d'animaux pour les indicateurs en rapport avec le taux d'augmentation de la production agricole et animale
- Tenir compte des résultats des fora nationaux paysans, EGAE et Colloque élevage dans la reformulation des 2 documents stratégiques (SAN et PNIA).
- Prendre en compte systématiquement les questions de genre et jeunesse dans toutes les composantes du PNIA.
- Uniformiser le canevas de transmission des rapports utilisé par tous les intervenants œuvrant dans le secteur agricole pour faciliter l'analyse et l'évaluation des réalisations.
- Accélérer les procédures de passation des marchés pour une meilleure absorption des ressources disponibles;

Enfin, l'Equipe de la RMP a proposé les mesures correctives prioritaires suivantes :

- Situation de référence du PNIA (étude de base) à reconsidérer

- Révision des indicateurs du PNIA pour couvrir toutes les actions
- Révision de la fiche de collecte des informations financières pour qu'elle soit adoptée par tous les partenaires.
- Recentrage des rôles de tous les organes du MINAGRIE par rapport au PNIA (DSE, DEP, Cellule-PNIA, DSIA, autres DG, DPAAE)
- Rappel des engagements des PTF pour une meilleure prise en compte de leurs financements (ONG, privés et autres).

Les recommandations de l'Equipe de RMP et ses mesures correctives proposées ci-dessus seront prises en compte dans la mesure du possible dans la formulation du nouveau PNIA 2016-2020 ci-après.

5. Le PNIA 2016-2020

5.1. Les objectifs et les programmes du PNIA 2016-2020

L'objectif global du PNIA est d'améliorer la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel pour tous et d'augmenter les revenus des ménages à travers le développement durable, la transformation et la commercialisation des productions et le renforcement des capacités des acteurs privés et publics du secteur agricole.

Lors de la revue à mi-parcours (RMP) du premier PNIA, l'équipe avait souligné que la situation de référence pour certains indicateurs n'était pas claire et que les moyens et les efforts consentis n'avaient pas permis d'atteindre le taux de croissance escompté du secteur agricole de 6%. Les performances du secteur agricole, poumon de l'économie nationale et familiale, restaient par conséquent très faibles.

Par ailleurs, le Bureau exécutif du NEPAD a mis sur pied un nouveau "Momentum" du PDDAA avec une prise en compte dans les plans d'investissement, des sous-secteurs et aspects spécifiques comme la transformation et la commercialisation des produits agricoles, l'énergie électrique, la nutrition, le changement climatique, le genre et la jeunesse. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de réviser le PNIA et d'actualiser la SAN en collaboration avec les parties prenantes et certains PTF. Il s'agit maintenant de redimensionner les objectifs et les résultats attendus des sous-programmes, le cadre de résultats et le plan de financement du PNIA et d'étendre sa durée jusqu'en 2020 au moins, en tenant compte des souhaits exprimés par les agri-éleveurs et des axes stratégiques actualisés de la SAN, ainsi que du Momentum du PDDAA.

Ainsi, les nouveaux aspects suivants ont été proposés pour la reformulation du PNIA :

La jeunesse (afin que le secteur lui soit plus attractif):

1. Créer des emplois pour les jeunes ;
2. Prévoir un budget de sensibilisation des jeunes à s'intéresser plus à l'agriculture ;
3. Améliorer les conditions préalables de travail par la promotion de la mécanisation agricole ;
4. Programmer des formations spécifiques aux jeunes ruraux ;
5. Proposer au service en charge de l'énergie de créer des conditions de vie en milieu rural comme celles des milieux urbains en disponibilisant l'énergie;

Le genre (afin que la femme rurale soit plus autonome):

1. Octroyer des crédits agricoles aux femmes rurales ;
2. Promouvoir l'utilisation du biogaz pour diminuer la pénibilité de leur travail ;
3. Programmer des formations de sensibilisation des différents acteurs sur les aspects du genre ;
4. Créer des petites unités de transformation en milieu rural ;
5. Créer des groupements ou associations féminines agricoles ;
6. Mettre en place la micro-finance dans le milieu rural.

Le changement climatique (afin que l'agriculture familiale et les filières soient plus résilientes):

1. Actualiser la partie analytique du PNIA par les faits et la réalité actualisés sur le changement climatique (analyse détaillée des risques liés aux stimuli climatiques, voir les expériences antérieures)
2. Mettre un accent sur le développement des mesures d'adaptation au changement climatique par l'analyse du PNIA avec l'approche Climate Proofing (Analyse des risques, développement des options d'adaptation, priorisation des options et intégration des mesures d'adaptation par Programme et Sous-programme, ou par axe)
3. Orienter le PNIA vers une approche territoriale de zones agro-écologiques, de ses potentiels et contraintes (par ex. zones de grande potentialité agricole, zone en risque avec l'approche « gestion de terre durable », zone en déficit structurel)
4. Intégrer les objectifs et indicateurs de réussite spécifiques sur l'adaptation au changement climatique, par ex. « *Dans le secteur agricole, les investissements dans les mesures d'adaptation aux changements climatiques passent à x% du total des investissements* », « *La part de ménages qui appliquent des mesures d'adaptation au changement climatique est de x %* » ; « *La part de la population rurale (en % de l'ensemble de la population rurale) ayant de façon régulière accès aux prévisions saisonnières et alerte atteint x%* »
5. Mettre un accent sur le sous-programme « production durable », notamment sur l'objectif de retenir l'eau dans le sol, la lutte contre l'érosion et la dégradation comme mesure « sans-regret » et avec co-bénéfices.

La transformation et la commercialisation des produits agricoles et agroindustriels au niveau national et surtout au niveau sous-régional des OIG (COMESA, CEA, CEEAC, etc.) pour déboucher sur un marché commun sous-régional, à travers notamment la promotion et le développement des filières agro-industrielles.

L'énergie électrique, dont les énergies renouvelables

La nutrition, à améliorer et à développer davantage.

Les actions correspondant à ces nouveaux aspects ne pouvant être réalisées qu'à moyen et long terme, il a été suggéré que la durée du PNIA s'étende jusqu'en 2020. Sur cette base, trois (3) programmes et onze (11) sous-programmes correspondants respectifs ont été retenus pour le PNIA comme suit :

Tableau 6: les 3 Programmes (P) et les 11 Sous-programmes (SP) du PNIA 2016-2020

P1. Intensification durable des productions, amélioration de la nutrition et protection du patrimoine foncier	P2. Développement de la transformation et de la commercialisation des productions	P3. Développement des capacités des acteurs privés et publics du secteur agricole
<p>1. Renforcement de la recherche et de la vulgarisation</p> <p>2. Sécurisation des systèmes de production contre le changement climatique et protection du patrimoine foncier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gestion rationnelle des eaux et protection du patrimoine foncier - Sécurisation des systèmes de production contre le changement climatique <p>3. Intensification des productions</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intensification des productions végétales <ul style="list-style-type: none"> . Cultures vivrières . Cultures agroindustrielles - Développement des productions animales - Développement de la pêche et de l'aquaculture <p>4. Intégration économique des groupes vulnérables et spécifiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration économique des groupes vulnérables - Autonomisation de la femme en milieu rural - Promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural <p>5. Promotion du financement agricole et rural</p> <p>6. Amélioration de l'état nutritionnel des ménages</p>	<p>7. Développement des infrastructures agricoles</p> <p>8. Promotion de la transformation et de la commercialisation des productions aux niveaux national, sous régional et international</p> <p>9. Accessibilité à l'eau potable et à l'énergie en milieu rural</p>	<p>10. Développement des Organisations de producteurs agricoles et du secteur privé</p> <ul style="list-style-type: none"> - Restructuration et professionnalisation des OPA - Développement des capacités du secteur privé <p>11. Renforcement du développement organisationnel du MINAGRIE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivi de la mise en œuvre de la vision institutionnelle du MINAGRIE - Amélioration des conditions de travail, notamment au sein du MINAGRIE - Amélioration de la planification, du suivi-évaluation et de l'accès aux statistiques agricoles.

5.2. Présentation des programmes (P), sous-programmes (SP) et actions du PNIA

Les 3 P et les 11 SP correspondants du PNIA sont présentés ci-après.

5.2.1. Programme 1: Intensification durable des productions, amélioration de la nutrition et protection du patrimoine foncier

Ce programme vise à: i) renforcer la recherche et la vulgarisation ; ii) sécuriser les systèmes de production contre le changement climatique et protéger le patrimoine foncier ; iii) intensifier les productions agricoles et agro-industrielles, développer les productions animales, halieutiques et aquacoles ; iv) intégrer économiquement les groupes spécifiques (femmes et jeunes) et les groupes vulnérables ; v) promouvoir le financement agricole et rural et ; vi) améliorer l'état nutritionnel des ménages.

Le Programme 1 comprend les 6 sous-programmes (SP) suivants :

P1.1 Renforcement de la recherche et de la vulgarisation

Redynamisation de la vulgarisation, de l'encadrement, de la formation et de la recherche agronomique et zootechnique

En 2010, le Gouvernement du Burundi a adopté le Plan Directeur de la Recherche, vision Stratégique 2010-2020 qui s'articule sur quatre axes suivants :

- Axe 1 – Intensifier de manière écologique et diversifier les productions végétale et animale pour améliorer la sécurité et la qualité alimentaires, et répondre aux besoins du marché,
- Axe 2 – Développer une recherche participative et systémique, associant chercheurs, producteurs, services d'encadrement et opérateurs des filières, pour mieux répondre aux besoins des acteurs du développement
- Axe 3 – Mieux appréhender les relations entre l'agriculture et l'environnement pour gérer durablement les espaces ruraux
- Axe 4 – Proposer et accompagner les politiques publiques pour améliorer les performances du secteur et réduire la pauvreté.

Les 4 axes stratégiques sont mis en œuvre concrètement au travers des 5 thématiques de recherche :

- Thématique 1 : Intensification écologique et diversification des cultures
- Thématique 2 : Amélioration des performances du cheptel
- Thématique 3 : Valorisation des produits d'agriculture et d'élevage
- Thématique 4 : Caractérisation et amélioration des systèmes agraires
- Thématique 5 : Etude des relations entre l'agriculture et l'environnement.

En lieu et place de l'encadrement et de la vulgarisation, le nouveau paradigme fait référence au renforcement des OP et à l'appui-conseil.

Pour la formation diplômante, des lacunes sont observées dans les compétences pointues notamment les spécialisations par filière. La formation sur le tas des moniteurs et des agri-éleveurs appelés à inspirer leurs voisins devra être poursuivie.

Les services publics de vulgarisation souffrent encore de la lourdeur et de l'inefficacité bureaucratiques, notamment par manque de moyens. L'Etat devra continuer à jouer son rôle régalién tout en s'assurant que de bons conseils sont prodigués aux agri-éleveurs.

Les objectifs du sous-programme sont de: i) restructurer la recherche agronomique pour qu'elle devienne scientifique et économique et soutienne la croissance de la production et de la consommation, tiennent compte des systèmes de production existants à améliorer par une approche multidisciplinaire adaptée et, permette d'intensifier l'utilisation des terres tout en préservant l'environnement ; ii) centrer la recherche sur les besoins des producteurs, renforcer les OP et les services d'appui-conseil, iii) assurer la formation pointue aux cadres et techniciens du secteur agricole et d'élevage et ; iv) soutenir entièrement les investissements agricoles.

Les actions prioritaires à mener pour ce sous-programme sont :

<i>Actions</i>	<i>Activités</i>
<i>Redynamisation de la vulgarisation et de l'encadrement</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser un rôle croissant des OPA dans l'accompagnement des producteurs et la prise en charge de leur profession ; - Généraliser et harmoniser le concept de CEP - Appuyer et renforcer les services d'appui-conseils à l'agri-élevage - Mettre en place des conditions incitatives à l'exercice de la profession agricole, halieutique et zootechnique - Mettre en place un cadre de concertation Producteurs – Chercheurs- vulgarisateurs
<i>Redynamisation de la formation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Doter le plan de formation du MINAGRIE de 2014 d'un budget adéquat pour sa mise en œuvre ; - Développer les curricula appropriés ;
<i>Redynamisation de la recherche agronomique et zootechnique</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter /moderniser les stations, centres et institutions de recherche (infrastructures et équipements), - Renforcer la coopération bilatérale, régionale et internationale en matière de recherche

P1.2 : Sécurisation des systèmes de production contre le changement climatique et protection du patrimoine foncier

P1.2.1 Gestion rationnelle des eaux et protection du patrimoine foncier

Depuis 2012, le gouvernement a adopté un Plan d'action de lutte contre la dégradation des sols, qui vise la promotion de l'utilisation planifiée et rationnelle des sols, la préservation et le maintien de la productivité des sols et d'autres biens et services des écosystèmes, l'allègement de la pression démographique sur les terres, le renforcement des capacités pour une gestion durable des terres et l'instauration d'un mécanisme financier pour la gestion des sols. Les grandes orientations préconisées visent l'introduction des méthodes d'utilisation rationnelle des sols agricoles, la promotion de l'irrigation et du drainage rationnel et la protection des bassins versants.

Dans la gestion intégrée des ressources hydrauliques, le PNIA intégrera les dix principes directeurs regroupés en trois concepts de la Politique Nationale de l'Eau qui sont : i) gestion de la ressource ; ii) bonne gouvernance et iii) protection durable de l'environnement.

Pour l'aménagement et la réhabilitation des marais et des périmètres irrigués, il s'agit d'accroître les superficies irriguées et la productivité des marais et des plaines irrigués par des aménagements en maîtrise de l'eau et utilisation de techniques culturales avancées et de développer l'irrigation collinaire sur les bassins versants (BV) protégés. Les actions concerneront notamment les régions de l'Imbo, du Moso et du Bugesera où la sécheresse est fréquente mais aussi d'autres régions pour développer les cultures de contre-saison. L'accent sera mis sur la formation et la responsabilisation des Comités de développement collinaire (CDC) et des organisations paysannes (OP), notamment les Associations des usagers des marais (AUM) et les coopératives.

Pour tout aménagement d'irrigation (des marais ou plaines), une étude d'impact environnemental sera obligatoire afin de réduire au minimum les impacts négatifs sur l'environnement et la biodiversité.

Les actions à mener pour la gestion rationnelle des eaux et la protection du patrimoine foncier seront les suivantes :

- Aménager et protéger intégralement les bassins versants dont des ouvrages de lutte antiérosive végétalisés et plantations d'arbres agro-forestiers, etc.
- Promouvoir la reforestation et la protection des réserves naturelles
- Développer les infrastructures hydrauliques : grands barrages à construire dans les plaines de l'Imbo, du Moso et les dépressions et retenues collinaires, etc.
- Développer les aménagements et réhabiliter les marais de moyenne et haute altitude (nombre d'ha additionnels par an)
- Développer l'irrigation à petite échelle
- Délimiter et reboiser les zones tampon autour des lacs, rivières et routes
- Achever et mettre en exécution les Schémas Provinciaux et national d'aménagement du territoire (SPAT) pour toutes les activités socio-économiques.

P1.2.2 Sécurisation des systèmes de production contre le changement climatique

Dans les deux dernières décennies, les systèmes de production agricole, animale et halieutique ont été énormément perturbés et sont très dépendants du changement climatique. Les perturbations climatiques dont souffrent ces systèmes de production sont dues en grande partie à l'action néfaste de l'homme sur l'environnement à travers sa destruction inconsciente ou consciente, ainsi que l'absence d'actions d'adaptation à ce changement climatique.

Pour faire face à ce changement climatique, les actions résilientes suivantes seront menées :

- Intégration du changement climatique dans les projets et programmes agricoles et d'élevage en adoptant les méthodes et pratiques de l'agriculture dite intelligente, qui permet d'augmenter la productivité et la résilience (adaptation) des systèmes de production de manière durable
- Adoption de systèmes de production agricoles et d'élevage résilients au changement climatique (les pratiques agricoles et les types de culture devront être adaptés à l'élévation

des températures et au changement des régimes et des volumes des précipitations pluviales)

- Amélioration du captage et de la gestion de l'eau agricole
- Contrôle et réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) issues de diverses activités agricoles au sens large et de celles domestiques
- Restauration de l'environnement détruit par le changement climatique en fonction du type de destruction
- Mise en place de mesures d'adaptation au changement climatique en fonction de la nature des perturbations.

P1.3 : Intensification des productions

Elle portera respectivement sur les productions végétale, animale et halieutique.

P1.3.1 Intensification des productions végétales

Il s'agit de développer les productions vivrières d'une part et de redynamiser et intensifier les productions agroindustrielles d'autre part.

a) *Intensification des productions vivrières*

Les cultures vivrières (par ordre d'importance en volume produit, les bananes et plantains, les tubercules et racines (patate douce, manioc, colocale, pomme de terre), les légumineuses (haricot, petit pois), les céréales (maïs, riz, blé, sorgho, orge), les légumes, les fruits et les oléagineux (arachide, soja, tournesol), qui occupent 90% des superficies cultivées, seront intensifiées.

b) *Intensification des productions des cultures traditionnelles d'exportation : café, thé, coton et palmier à l'huile*

La redynamisation et l'intensification des productions agroindustrielles de rente et d'exportation sont primordiales pour l'économie nationale, car elles génèrent près de 60% des recettes d'exportation du pays. Ainsi, la politique de désengagement de l'Etat de celles-ci et de leur privatisation devrait les renforcer et les mettre sur le sentier de la compétitivité sous-régionale et internationale tout en adoptant des garanties suffisantes à cet effet.

c) *Les autres filières traditionnelles et modernes d'exportation*

Les produits de ces autres filières (la banane, le fruit de la passion, la mangue, l'avocat, l'ananas, le piment, les fleurs, les huiles essentielles, le stevia et la macadamia), seront intensifiés à la fois pour le marché national, le marché sous-régional et le marché international..

d) *Les filières d'import-substitution*

Ces filières constituées principalement de pomme de terre, riz, manioc, banane, maïs, canne à sucre, les oléagineux, blé, sorgho), qui sont promues par le gouvernement et certains privés, ont des potentialités réelles de développement et d'exportation.

Pour intensifier et développer ces cultures végétales, , les actions suivantes sont envisagées :

Actions	Activités
<p>Intensification des productions vivrières (maïs, riz, blé, sorgho, orge ; bananes et plantains, tubercules et racines et légumineuses)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le système de production, de commercialisation et d'utilisation des semences performantes et de qualité - Améliorer le système de disponibilisation des autres intrants agricoles modernes en réduisant leurs coûts de production et leurs prix commerciaux actuellement trop élevés afin de les rendre accessibles aux producteurs - Intensifier l'intégration agriculture-élevage notamment pour la production du fumier - Intensifier des actions sanitaires pour maîtriser les maladies et ravageurs des cultures - Initier une réforme foncière en vue de trouver une solution à l'émiettement des terres agricoles lors des successions et cadastrage de ces terres à travers l'octroi de titres fonciers aux producteurs - Adopter l'agriculture dite intelligente face au changement climatique (sécheresse, inondations, glissement de terrain, grêle, etc) - Mettre en place une loi limitant l'occupation des terres agricoles - Faire le choix des cultures et leur régionalisation; - Promouvoir la mécanisation agricole
<p>1. Intensification des cultures traditionnelles d'exportation : café, thé, coton et palmier à l'huile</p>	<p>Les actions prioritaires pour redynamiser et intensifier les filières agro-industrielles seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - reprendre les appuis financiers à la recherche sur les pratiques culturales de ces filières acceptables par les agriculteurs (rendement et cultures intercalaires) et la sélection de nouvelles variétés et clones ; - former et renforcer les capacités au niveau de tous les acteurs de ces filières; - renforcer les structures de vulgarisation des techniques sur les cultures agro-industrielles ; - ouvrir et/ou entretenir les pistes d'accès aux parcelles de production ; - Faire la recherche de nouveaux variétés/clones plus productifs et de haute valeur marchande - professionnaliser et restructurer les organisations des producteurs - évaluer et réajuster la politique de privation des cultures agro-industrielles ; - Développer la politique de subventions des intrants des cultures agro-industrielles; - créer une agence de régulation de toutes les filières agro-industrielles libéralisées. - Renouveler et étendre le verger caféicole, théicole , et palmicole; - Etendre les zones cotonnières; - Développer le café d'ombre; - Promouvoir la mécanisation de la cueillette ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place les infrastructures d'irrigation dans les réserves cotonnières et les périmètres palmicoles; - Définir et adopter une politique intégrée de toute la filière cotonnière, depuis la production cotonnière aux champs, la transformation, la filature, la fabrication des vêtements et la commercialisation ; - Mesurer et délimiter les réserves cotonnières; - Récupérer et sécuriser les terres cotonnières spoliées; - Renouveler le matériel roulant, camions, tracteurs, engins de cours et équipements pour la filière coton et palmier à l'huile; - Constituer un stock d'engrais et de produits phytosanitaires pour les filières coton et palmier à l'huile ; Relancer et redynamiser la culture attelée
2. Intensification des autres filières traditionnelles et modernes d'exportation	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et développer l'intensification de ces nouvelles cultures - Appliquer les normes standards internationaux relatifs à la qualité et à l'hygiène ; - Encadrer les producteurs autour de ces filières - Promouvoir les fruits, épices et légumes - Promouvoir les services d'appui à la production. - Promouvoir la floriculture - Promouvoir les huiles essentielles des plantes médicinales
3. Intensification des filières d'import-substitution	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir intensifier ces filières - Encadrer les producteurs autour de ces filières - Promouvoir les services d'appui à la production.

P1.3.2 Développement des productions animales

L'élevage constitue un élément clé des stratégies des ménages en matière de gestion des risques et de lutte contre la pauvreté, car il procure un revenu couvrant le seuil de pauvreté pour environ un demi-million de personnes, et une épargne sur pied rémunérée par la croissance du cheptel.

Au Burundi on observe une mutation des systèmes d'élevage de l'extensif vers le semi-intensif et même l'intensif avec la réduction de la transhumance, l'évolution progressive vers la sédentarisation de l'élevage, la stabulation semi ou permanente et le développement des cultures fourragères. Cette transformation s'accompagne d'une diminution des animaux de races locales au profit des animaux de races exotiques et leurs croisés.

Les défis de secteur de l'élevage sont considérables face à l'accroissement du déficit alimentaire des burundais au cours des dernières années. Or le secteur de l'élevage est insuffisamment organisé et ses productions sont insuffisantes pour répondre à la demande.

Pour faire face à ces défis et développer le secteur, les actions prioritaires suivantes seront mises en œuvre :

<i>Actions</i>	<i>Activités</i>
Accroissement du cheptel	- Poursuivre le programme de repeuplement du cheptel national ;

Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibiliser et diversifier les souches de cultures fourragères ; - Promouvoir les techniques de conservation, de valorisation et d'amélioration de la qualité du fourrage et des autres ressources alimentaires locales
Santé animale	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités de détection rapide, de prévention et de riposte contre les maladies animales émergentes et ré-émergentes, transfrontalières et prioritaires ;
Recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la recherche en production, amélioration génétique et santé animale - Finaliser et mettre en œuvre le Plan d'Action National (PAN) des ressources zoo génétiques
Vulgarisation/ encadrement	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer les stratégies de développement des services de l'élevage; - Développer et appuyer le petit élevage ; - Impliquer la femme et les jeunes dans la filière élevage ; - Structurer les agri-éleveurs pour chaque filière ; - Développer le partenariat public-privé dans le secteur d'élevage - Renforcer la gestion de la Chaîne de Solidarité Communautaire - Intensifier les productions animales (centres naisseurs, production d'aliment pour bétail, renforcement de l'encadrement);
Législation	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un service de suivi, contrôle, surveillance et de répression sur les produits et intrants d'élevage; - Elaborer les textes et lois régissant les services d'élevage et halieutiques ;

P1.3.3 Développement de la pêche et de l'aquaculture

Le secteur de l'aquaculture a des potentialités énormes de développement grâce à un réseau hydrographique dense.

La pêche, qui est une source importante pour l'équilibre alimentaire et nutritionnel de la population, a longtemps été pratiquée sur ces cours d'eau et lacs au Burundi notamment de façon artisanale. Le taux de capture est en baisse due notamment aux faiblesses d'appui technique, organisationnel et financier dont bénéficient les pêcheurs. Les contraintes de l'aquaculture sont :

- L'absence de compétitivité des systèmes de production actuelle qui découlent de l'indisponibilité et de l'accès aux intrants ;
- La faiblesse des capacités institutionnelles des services d'encadrement et ;
- L'absence de législation et de professionnalisation dans le sous-secteur.

Les actions proposées pour relever ces contraintes et développer la pêche et l'aquaculture sont les suivantes :

<i>Actions</i>	<i>Activités</i>
Mise en place et réhabilitation des infrastructures	<ul style="list-style-type: none"> - Construire des centres d'aquaculture ; - Mettre en place une unité de production d'aliments pour poissons ; - Aménager des étangs piscicoles - Mettre en place des stations piscicoles
Protection des plans d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Protéger le lac Tanganyika et les lacs du Nord et lagunes ; - Suivre de près l'adoption et la promulgation de la loi sur la pêche et aquaculture ;
Renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités des organisations de pêcheurs (production et post-production)
Recherche	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la recherche pour le développement aquacole

P1.4 Intégration économique des groupes spécifiques et vulnérables

Elle portera sur les groupes vulnérables et les groupes spécifiques des femmes et des jeunes en milieu rural.

P1.4.1 Intégration économique des groupes vulnérables

Le Gouvernement donne une place importante au ciblage des groupes vulnérables dans la mise en œuvre des actions de développement agricole et rural. C'est pourquoi, en collaboration avec l'ONG ACORD et le FIDA, il a mis au point et adopté, en juin 2009, le « Guide méthodologique de ciblage des vulnérables », avec l'objectif de: i) harmoniser la méthodologie de ciblage dans toutes les provinces et les projets en cours ; ii) cibler tous les bénéficiaires des actions et des projets de façon précise et transparente ; iii) préciser le rôle de chaque acteur et la synergie nécessaire pour réaliser cette transparence dans le processus de ciblage de ces bénéficiaires et iv) responsabiliser tous les acteurs dans ce processus.

Ce guide comprend des analyses de vulnérabilité pour l'identification et la catégorisation des groupes vulnérables, dont les besoins sont estimés par ces bénéficiaires eux-mêmes avec l'appui des services déconcentrés et décentralisés de l'Etat (administration des Provinces et des Communes, structures communautaires des CDC, CCDC, Associations de bénéficiaires, etc.), des projets et programmes (dont ceux du FIDA) et d'ONG partenaires, spécialisées dans le développement communautaire et d'autres institutions intéressées.

Dans ce guide, les bénéficiaires et les ménages ont été classés en cinq 5 catégories en fonction de la propriété de terre ou non, de la superficie de leurs exploitations, de la nature et des effectifs d'animaux domestiques dont ils disposent, comme suit:

1. Catégorie 1 : ménages sans terre et sans animal ;
 2. Catégorie 2a : ménages disposant d'un accès limité à la terre et n'ayant pas d'animal d'élevage ;
- Catégorie 2b : ménages ayant un accès limité à la terre (<0.5-1ha) et ne pratiquant pas d'élevage ;

3. Catégorie 3 : ménages pauvres disposant d'un accès à la terre et quelques animaux à cycle court et de petits ruminants mais en nombre insuffisant pour subvenir à leurs besoins primaires (1-2ha) ;
4. Catégorie 4 : ménages pratiquant un élevage extensif et disposant d'un accès à la terre et des pâturages (plus de 2h) ;
5. Catégorie 5 : ménages disposant d'un accès à la terre et des animaux en stabulation.

Les catégories de 1 à 3 ci-dessus sont considérées comme des groupes très et moyennement vulnérables. Les actions d'intégration de ces groupes vulnérables dans l'économie sont données dans le tableau ci-après (commun aux femmes et aux jeunes).

P1.4.2 Autonomisation de la femme en milieu rural

La Politique Nationale Genre a une portée à « l'intersectorialité », qui trace des orientations pour la prise en compte du genre dans les différents domaines de développement du pays. Mais, les disparités de genre persistent dans le pays, défavorisant les femmes et les filles qui sont soumises à la précarité économique, aux pesanteurs socioculturelles et aux violences liées au genre alors que dans le secteur agricole les femmes détiennent le rôle prépondérant (51,74% de la population totale, 85% d'entre elles mènent des activités agricoles et assurent près de 70% des opérations culturales de semis, sarclage, binage et récolte).

Pourtant, les femmes ont une faible part dans la prise des décisions concernant la conduite des exploitations et l'affectation des revenus des ménages. Elles devraient prendre une part plus importante de responsabilité dans le secteur agricole, dans les domaines de la recherche et de la vulgarisation et dans les postes correspondants de responsabilité

Les actions à mener pour l'autonomisation de la femme sont données dans le tableau commun ci-après.

P1.4.3 Promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural

Les jeunes représentent plus de 60% de la population avec un taux de chômage très élevé (en moyenne 13,3%), le système scolaire n'étant pas directement orienté vers la création de métiers qui absorberaient ces chômeurs. Ceci explique que dans le milieu rural les mauvaises conditions de vie des jeunes les amènent à l'exode rural d'autant plus qu'ils y ont peu de perspective de promotion (les plus chanceux, disposant encore de terre, reproduisent un modèle de production agricole peu valorisant et peu rémunérateur ; les plus nombreux, de plus en plus sans terre, cherchent à s'exiler en ville dans l'espoir d'y trouver un petit boulot dans une concurrence très dure). Alors que la population des jeunes s'accroît, leurs opportunités d'emplois et de création d'entreprises restent ainsi limitées, sont mal rémunérées et généralement de mauvaise qualité, notamment en milieu rural.

Prenant en compte le potentiel du secteur agricole comme source d'emplois pour les jeunes, le gouvernement a donné la priorité à la promotion de l'emploi dans le CSLP II face à la situation passée où l'emploi n'avait pas fait l'objet d'initiatives substantielles en dehors d'actions limitées dans : i) le travail temporaire au profit des démobilisés, de groupes affectés par la crise et de jeunes diplômés stagiaires et; ii) l'appui à l'accès au microcrédit et de création de centres pour jeunes au niveau des communes, qui ont permis à quelques jeunes d'accéder à l'emploi. Ainsi une

Politique nationale de l'emploi (PNE) a été adoptée pour guider et orienter les interventions dans ce domaine. La PNE, qui est en cohérence avec la Vision Burundi 2025, vise à réaliser le plein-emploi à cet horizon 2025 grâce à la réalisation d'investissements générateurs de croissance économique élevée et d'emplois décents, permettant une hausse structurelle des revenus et un recul durable de la pauvreté de masse (réduction du taux de chômage à moins de 5%).

Les grands défis à relever sont notamment :

- le taux de chômage élevé des jeunes urbains dû à l'exode rural, des travailleurs démotivés, un taux d'emploi faible, auxquels viennent s'ajouter des déficits qualitatifs, des revenus faibles et l'emploi informel, en particulier pour les travailleurs non qualifiés ;
- un système d'éducation et de formation professionnelle qui n'est pas suffisamment en adéquation avec les besoins du marché du travail ;
- un marché du travail très segmenté, avec des disparités régionales marquées (au niveau urbain/rural ou régional) et des différences sociales (en fonction du sexe, du niveau d'instruction, de l'âge) ;
- une offre insuffisante pour satisfaire les besoins des jeunes ruraux en matière d'emploi.

Pour garder les jeunes en milieu rural et éviter leur exode vers les centres urbains, il faut arriver à renforcer l'attractivité des zones rurales pour les jeunes, promouvoir l'entreprenariat et l'accès aux ressources productives : accès aux crédits, formation, accès aux services de développement des entreprises.

Les actions de promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural sont données dans le tableau commun suivant.

Les actions à mener pour l'intégration économique des groupes vulnérables, pour l'autonomisation de la femme et pour promouvoir l'emploi des jeunes en milieu rural sont les suivantes :

<i>Actions</i>	<i>Activités</i>
Intégration économique des groupes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> - Octroyer aux groupes vulnérables des kits de nourriture et d'intrants - Développer des activités génératrices des revenus dans le secteur agro-sylvo-zootechnique ainsi que dans d'autres secteurs non agricoles - Identifier et former ces groupes vulnérables sur des thèmes d'auto-prise en charge - Appuyer ces groupes pour l'accès au microcrédit en vue de lancer des activités agricoles et non-agricoles
Autonomisation de la femme en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une loi permettant l'accès à la propriété solidaire entre les époux ; - Promouvoir l'accès aux crédits spécifiques au genre à travers un système de crédits solidaire; - Promouvoir les organisations et coopératives féminines de production ; - Améliorer la connexion des femmes aux infrastructures de communication, informations relatives au secteur agricole et économique; - Promouvoir des technologies domestiques simples permettant

	<p>de gagner du temps et de préserver la vie ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'accès des femmes à l'éducation et l'acquisition des connaissances ; - Améliorer les capacités des femmes dans la négociation et lobbying pour la conquête des marchés ;
Promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en avant une approche novatrice de formation basée sur « les écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage à la vie » - Contribuer à l'insertion professionnelle et au renforcement de la résilience des jeunes en milieu rural - Promouvoir l'intermédiation (la mise en relation entre les demandeurs d'emploi et l'offre de travail) et le conseil aux demandeurs d'emploi et leur orientation. - Renforcer l'accès à la formation et une éducation appropriée - favoriser l'accès des bénéficiaires au financement des institutions financières locales, - Encourager les coopératives dirigées par les jeunes - Créer un environnement technologique et logistique permettant de relever la productivité, en vue de favoriser l'émergence et la survie des Moyennes et Petites et moyennes Entreprises, et de sédentariser les jeunes et les femmes (fermes agricoles intégrées, fermes aquacoles, unités de transformation et de conditionnement des produits agricoles, Kiosques pour la commercialisation). - Développer des chaînes des valeurs agricoles, avicoles et aquacoles

P.1.5: Promotion du financement agricole et rural

La mise en place d'outils adaptés de financement de l'agriculture est une priorité pour l'amélioration de la productivité du secteur. Le gouvernement veillera à ce que le secteur financier joue pleinement son rôle de catalyseur des investissements du secteur agricole. Ceci permettra la mobilisation de ressources à longue durée afin de combler l'insuffisance du financement des projets agricoles et d'accompagner les investisseurs nationaux qui ont besoin de fonds propres pour développer leurs activités.

Le financement du secteur agricole est caractérisé par la faiblesse du budget alloué par l'Etat au secteur agricole, qui n'atteint pas le seuil fixé par le sommet de Maputo de 2003 et réaffirmé par le sommet de Malabo de 2014. Même quand ce budget est déjà alloué, sa libération ne suit pas les besoins financiers saisonniers des activités du secteur ; ce qui handicape la production agricole. De plus, les investissements des PTF et ceux du secteur privé restent encore faibles. Le financement du secteur par les banques et d'autres institutions financières est également très faible.

Les objectifs pour ce sous-programme sont :

- Faciliter l'accès des exploitants agricoles au financement de leurs activités
- Renforcer l'action des institutions de micro-finance
- Augmenter les capacités d'investissement du secteur privé et des OP.

Pour redresser la faiblesse du financement agricole et rural, les actions suivantes seront menées:

<i>Actions</i>	<i>Activités</i>
Accès des exploitants agricoles au financement de leurs activités	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une stratégie nationale de financement du secteur agricole ; - Créer un Fonds de développement d'assurance et de garantie agricole ; - Mener une éducation financière aux producteurs ;
Augmentation des capacités d'investissement des acteurs (public et privé) et amélioration de l'efficacité des financements disponibles	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les mécanismes de mobilisation des ressources financières internes et externes ; - Adopter l'approche budget-programme et mettre en place un Fonds commun de financement du secteur agricole («Basket fund») en collaboration avec les PTF

P1.6 : Amélioration de l'état nutritionnel des ménages

Malgré les efforts faits dans le secteur agricole pour l'augmentation des productions agricoles, certaines régions et provinces restent dans une situation d'insuffisance de la production alimentaire ; ceci se traduisant par des cas de malnutrition chronique ou aigüe, surtout pour les enfants de moins de 5 ans. Même dans les provinces ayant une production alimentaire suffisante, des cas de malnutrition sont fréquents. La raison en est la méconnaissance, pour certains, des principes élémentaires de la nutrition.

A travers ce sous-programme, il s'agira d'améliorer l'état nutritionnel des ménages et des groupes vulnérables en couvrant les besoins spécifiques des enfants malnutris, des mères vulnérables, des populations de rapatriés sans terre, des familles dont des membres sont affectés par le VIH/SIDA. En outre, ce sous-programme comprend l'éducation nutritionnelle des populations, qui sera réalisée en collaboration avec les ministères en charge de la santé et de l'éducation des collectivités locales.

Les objectifs de ce sous-programme sont :

- Améliorer la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel de la population vulnérable dans les provinces où le taux de malnutrition chronique est le plus élevé ;
- Augmenter l'accès à l'éducation et au développement des capacités des mères vulnérables.

Pour améliorer l'état nutritionnel des ménages, les actions suivantes seront menées :

<i>Actions</i>	<i>Activités</i>
Amélioration de la sécurité alimentaire et de l'état nutritionnel de la population	<ul style="list-style-type: none"> - Développer/introduire les produits à haute valeur nutritive dans les chaînes de valeur (semences hautement nutritives, fortification des aliments) ; - Améliorer toutes les étapes de chaînes de valeur riches en nutriments (production, transformation et commercialisation) ; - Renforcer les liens entre la production et la consommation ; - Appuyer la sécurité alimentaire et la nutrition des groupes vulnérables (constitution de stocks de sécurité, développement

	des filières de sécurité) ; - Renforcer le système d'alerte.
Renforcement des capacités des acteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	- Former les ménages en connaissances et pratiques nutritionnelles modernes et arts culinaires tout en tenant compte des spécificités culturelles et géographiques des provinces ; - Elaborer et insérer les modules de formation en nutrition dans les programmes de formation scolaire; - Renforcer les capacités nutritionnelles des femmes et des filles et promouvoir la santé maternelle et infantile; - Renforcer les capacités et compétences des opérateurs de proximité et des organisations des producteurs

5.2.2. Programme 2 : Développement de la transformation et de la commercialisation des productions

Ce programme 2, qui comprend 3 sous-programmes, vise le développement de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles et alimentaires en général et de ceux des filières agroindustrielles de rente et d'exportation en particulier ; ce qui implique l'amélioration des infrastructures de production, transformation, commercialisation, transport, stockage, etc. de ces produits. Ce programme permettra également de renforcer les actions de mise en relation des producteurs et des opérateurs privés lors de la mise en place de plateformes (clusters) pour les acteurs des filières, ainsi que les actions de disponibilisation de fonds d'équipement et d'appui conseil au profit à la fois des petits producteurs et des opérateurs économiques du secteur.

P2.7 : Développement des infrastructures agricoles

Le développement de l'agriculture et du monde rural nécessite des infrastructures spécifiques en amont et en aval de la production, pour sa transformation, commercialisation conservation, stockage, transport, distribution, etc. en vue de lui donner une plus grande valeur ajoutée. Certaines de ces infrastructures existent déjà au Burundi, mais elles sont généralement en mauvais état. Il faudra les améliorer ou les remplacer. De nouvelles infrastructures sont à construire. Ainsi, le renforcement du réseau des pistes rurales d'évacuation des produits notamment dans les zones enclavées, des capacités de stockage et de conservation des produits des organisations des producteurs et du réseau de marchés ruraux des communes, constitue une composante importante de ce sous-programme.

Les actions prioritaires de ce sous-programme sont les suivantes:

ACTIONS	ACTIVITES
1. Construction/réhabilitation et pérennisation des infrastructures de collecte et de stockage des produits agricoles, animaux et halieutiques.	- Améliorer les infrastructures de base pour toutes les filières (hangars de stockage, machines, etc.). - Améliorer les conditions de capture et de transport des produits animaux - Mettre en place et/ou entretenir les pistes d'accès aux hangars de stockage - Améliorer les conditions de travail de la femme dans le stockage des produits agricoles et animaux - Développer la recherche et la vulgarisation des meilleures

	technologies de séchage et stockage des peaux et cuirs
2. Construction/réhabilitation et pérennisation des infrastructures de conservation et de transformation des produits agricoles, animales et halieutiques.	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter et améliorer les infrastructures de transformation pour les filières agro-industrielles, - Réhabiliter et améliorer les infrastructures de transformation des produits vivriers, animaux et halieutiques (usines, outil industriel) - Améliorer l’outil de transformation afin de généraliser l’extraction industrielle à moyen terme ; - Mettre en place un laboratoire de contrôle de qualité et de certification de l’huile ; - restructurer et étendre les unités de transformation existantes pour la filière animale ; - Améliorer les conditions de travail de la femme dans la transformation des produits agricoles et animales ; - Améliorer les conditions de conservation/transformation du poisson ; - Améliorer l’outil de transformation afin de généraliser l’extraction industrielle à moyen terme pour la filière palmier à huile; - Promouvoir les unités de transformation et de productions agricoles animales et halieutiques
3. Construction/réhabilitation et pérennisation des infrastructures de commercialisation des produits agricoles, animaux et halieutiques.	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de commercialisation des produits d'origine animale - Mettre en place un laboratoire de contrôle de qualité et de certification de l’huile ; - Mener des études de promotion des marchés intérieur et extérieur de ces produits ; - Développer la recherche et la vulgarisation des meilleures technologies de transformation des peaux et cuirs
	- Améliorer les conditions de travail de la femme dans la commercialisation des produits agricoles et animaux
	- Développer les infrastructures d’accès aux marchés des produits agricoles au niveau national, sous régional et international

D’autres infrastructures en amont de la production (micro-barrages pour produire l’énergie électrique et d’autres sources alternatives d’énergie) et en aval (centres de collecte du lait, etc.) seront améliorées et/ou construites dans les zones rurales appropriées dans les communes.

P2.8 : Promotion de la transformation et de la commercialisation des productions au niveau national, sous-régional et international

Parmi les 7 engagements de la Déclaration de la 23ème session ordinaire du Sommet des Chefs d’Etat de l’Union Africaine (UA) tenue en juin 2014 à Malabo en vue de transformer l’agriculture africaine de façon accélérée à l’horizon 2025 conformément aux objectifs du PDDAA/NEPAD, l’un a porté spécifiquement sur la promotion du commerce intra-africain des produits de base et des services agricoles (à travers le triplement du volume de commerce intra-

africain, l'accélération du libre-échange continental et la transition vers un système continental de tarif extérieur commun).

Etant membre de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC), du Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA), de la Zone de Libre Echange (ZLE) tripartite entre le COMESA, l'Organisation pour la Coopération et le Développement de l'Afrique Australe (SADC) et de la Communauté Est-africaine (CEA), le Burundi est en train de développer son commerce intérieur et extérieur des produits agricoles dans ces cadres communautaires en vue de son intégration économique dans ces derniers tout en supprimant progressivement ses tarifs extérieurs sur les importations en provenance des pays membres de la sous-région.

Pour réaliser ce double objectif commercial à l'horizon 2020, respectivement dans le cadre du PDDAA/NEPAD et de ces communautés économiques sous-régionales, le Burundi devra promouvoir la transformation, la conservation et la commercialisation de ses produits agricoles et agroindustriels en ayant le souci et la vision de leur qualité et compétitivité à cet horizon. Ainsi, le pays devra au préalable renforcer et créer les infrastructures qui ont été abordées dans le sous-programme précédent (infrastructures agricoles), qui sont essentielles et même indispensables à la réalisation du présent sous-programme au niveau national et sous-régional.

Pour les productions végétales vivrières, certaines actions de leur transformation et commercialisation ont été proposées dans le SP 1.3 : Intensification des productions ci-dessus.

Pour ce qui est des autres productions (agricole, animale et halieutique) et des filières agroindustrielles, on mènera les actions spécifiques suivantes :

Actions	Activités
Développement de la transformation des produits agricoles, animaux et halieutiques (unités de transformation)	<ul style="list-style-type: none"> - Renouveler, réhabiliter et améliorer les infrastructures de transformation des filières agroindustrielles (usines, unités de transformation, hangars de stockage, machines, laboratoires, etc.) - Renouveler et améliorer les moyens de transport pour ces filières - Conserver /transformer les produits d'origine animale et halieutique ; - Améliorer les conditions de capture, de transport et conservation/transformation du poisson (chaîne de froid, etc.) - Appuyer l'amélioration des conditions de travail de la femme dans la transformation, stockage et commercialisation des produits agricoles et animaux - Créer des emplois hors agriculture ou emplois para-agricoles de transformation, conservation, etc.; - Améliorer toutes les étapes de chaînes de valeur riches en nutriments (transformation et commercialisation) ; - Améliorer l'outil de transformation afin de généraliser l'extraction industrielle à moyen terme ; - Développer les capacités et les compétences nationales en technologies agro-alimentaires
	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de commercialisation du poisson

<p>Développement des normes du commerce des produits agricoles, animaux et halieutiques.</p>	<p>(chaîne de froid, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser les acteurs des filières et mettre en place un cadre de rencontres et d'échanges entre ces différents maillons. - Mettre en place une politique des prix favorables aux producteurs agricoles et aux consommateurs, et fixer les prix des produits agroindustriels de façon transparente et bénéfique à tous les intervenants des différents maillons de ces filières - Produire et diffuser l'information sur les opportunités de marchés au niveau national, sous régional et international en mettant en place un système d'information adéquat. - Ajuster la politique de promotion et de développement des cultures vivrières et agroindustrielles en fonction du niveau des revenus des ménages ruraux et urbains - Améliorer le système de commercialisation des semences performantes et de qualité - Créer une agence de régulation de toutes les filières agro-industrielles libéralisées - Améliorer les circuits de commercialisation des productions agro-industrielles et créer des labels; - Améliorer le système d'emballage et d'exportation de ces productions - Organiser les circuits de commercialisation des produits d'origine animale - -Mener une étude de promotion des marchés intérieurs et extérieurs des produits animaux - -Mettre en place une stratégie de promotion (marketing) et de développement des filières agroindustrielles pour satisfaire les besoins du marché national et ceux des marchés extérieurs sous-régional, régional et international en ciblant notamment les marchés du COMESA et de l'EAC, - Développer des marchés de niche pour certains produits agroindustriels potentiellement compétitifs;
---	---

Le financement additionnel qui est requis pour promouvoir et développer (tripler) le commerce des produits agricoles et agroindustriels burundais dans le cadre national, sous-régional africain et international d'ici à 2020 devra être mobilisé parallèlement et en adéquation avec celui de la réhabilitation, l'amélioration, le renouvellement et la construction de ces infrastructures .

P.2.9 : Accessibilité à l'eau potable et à l'énergie en milieu rural

Le développement agricole et rural durable est très difficile voire impossible sans l'accès des populations à l'eau potable en quantité et en qualité d'une part, ainsi qu'à l'énergie (dont les énergies alternatives) suffisantes, de qualité et régulières à toutes les chaînes de valeur (production, stockage, transformation, conservation, transport, distribution, consommation...) d'autre part.

Les objectifs de ce sous-programme sont ainsi de permettre aux populations rurales d'avoir accès à l'eau potable et à l'énergie de façon régulière et permanente afin de pouvoir développer les sous-secteurs de l'agriculture au sens large (agriculture, élevage, pêche, agroforesterie, etc.) à travers les différentes chaînes de valeur mentionnées ci-dessus.

Les actions à mener dans ces domaines sont :

Actions	Activités
Réparation, réhabilitation et/ou construction d'infrastructures d'adduction et de points d'eau potable en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> - Exploiter le potentiel hydrique existant pour alimenter les ménages en eau potable - Améliorer l'organisation d'une bonne gestion des adductions et des points d'eau existants à travers des comités de gestion gérés par les représentants élus des bénéficiaires.
Construction d'infrastructures d'énergie électrique et d'énergies alternatives dans les zones où les potentialités et les matières premières existent à cet effet	<ul style="list-style-type: none"> - Raccorder aux ménages ruraux au réseau électrique existant - Exploiter les sources d'énergie alternatives disponibles (vent, soleil, cours d'eau) à des fins de développement du secteur agricole au sens large (toute la chaîne de valeur).

Ces actions seront menées au niveau national et provincial et parallèlement et conjointement au niveau sous-régional dans le cadre des communautés économiques sous-régionales (CEEAC, SADC, COMESA et CEA).

5.2.3. Programme 3: Développement des capacités des acteurs privés et publics du secteur agricole

Ce programme 3 vise à : i) développer les OPA et le secteur privé et ; ii) renforcer le développement organisationnel du MINAGRIE.

P3.10 Développement des organisations de producteurs agricoles (OPA) et du secteur privé

P3.10.1 Restructuration et professionnalisation des OPA

La restructuration et la professionnalisation des OPA sont indispensables à leur participation active aux grandes décisions nationales sur le développement du secteur agricole, ainsi qu'à la défense des intérêts des producteurs agricoles afin qu'ils deviennent de vrais partenaires de ce développement.

Pour ce faire, les OPA proposent au Gouvernement et au Parlement de mettre en place une politique et une stratégie de partenariat entre les OP et le secteur public dans la conception des politiques agricoles, des mécanismes d'appui à l'accès aux marchés et au financement pour les producteurs ainsi que l'animation du développement agricole et rural pour plus de durabilité. Ceci inclurait, entre autres, la pérennisation du programme de subvention des engrais (PNSEB), qui serait étendu aux autres intrants agricoles et d'élevage, ainsi que la suppression à 100% des taxes (OBR, taxes communales et autres) sur l'importation des intrants et des équipements agricoles y compris la TVA.

Les actions de restructuration et de professionnalisation des OPA seront les suivantes :

- Renforcer leurs capacités organisationnelles et techniques afin qu'elles puissent offrir des services adaptés aux besoins des producteurs en amont et en aval de la production

- Promouvoir le mouvement coopératif et associatif dans les OPA et les aider à être représentées dans tous les organes de prise de décision au niveau régional et régional.
- Soutenir la création d'organisations faitières nationales fortes à la lumière de ce qui s'est passé dans le secteur café où la structure faitière nationale, la Confédération Nationale des Caféculteurs du Burundi (CNAC), est à même de négocier d'égal à égal avec les intervenants de la filière café sur tous les services dont les caféculteurs ont besoin
- Développer un partenariat public-privé et des cadres de dialogue décentralisés avec les OPA
- Institutionnaliser l'accès des OPA au marché
- Promouvoir leur implication et contribution au développement des chaînes de valeur des produits agro-zootecniques et halieutiques tout en développant leurs relations de partenariat avec les opérateurs intérieurs et extérieurs du secteur afin de créer des débouchés pour ces produits et faciliter leur accès au crédit agricole.

P3.10.2 Développement des capacités du secteur privé

Pour développer les capacités des privés du secteur agricole, il faudra les impliquer davantage dans sa transformation et sa modernisation à travers : i) la livraison de services liés à l'agriculture (intrants, semences, commercialisation, transformation, etc.) ; ii) le développement de l'innovation permise par une recherche-développement active et orientée vers la satisfaction des besoins prioritaires des bénéficiaires et ; iii) la facilitation de leur l'accès au financement des activités du monde rural.

En outre, les services fournis au secteur agricole ne doivent plus être le monopole de l'Etat ; les privés et certaines OP doivent s'y impliquer progressivement et fortement. Les prestations de service différant d'une filière à l'autre, on pourra mettre en place des «cellules» ou «centres» dont la prise en charge sera progressivement assurée par les producteurs eux-mêmes dans les cas où la gamme des services sera suffisamment attractive et dégagera des marges par rapport à l'existant. Ces centres s'inspireront des expériences similaires des «Centres Communautaires d'Innovation» du Rwanda et du Sénégal notamment.

Pour permettre au secteur privé agroindustriel, industriel et commercial d'occuper l'espace qui lui revient dans le PNIA tant pour la définition des programmes que pour leur mise en œuvre, les deux instances de la CFCIB et de la Chambre sectorielle Agri-business doivent être impérativement appuyées dans leur structuration et développement. Les besoins d'appui exprimés par le bureau de cette Chambre ont pour but de contribuer à la réévaluation de la place encore trop faible du secteur privé industriel et commercial dans le PNIA. Ils ont notamment trait à l'élaboration d'un plan d'action, la réalisation d'un recensement des opérateurs tant formels qu'informels du secteur de l'agrobusiness, des études de marché en rapport avec les filières agricoles et agroindustrielles inscrites dans le PNIA afin d'identifier les opportunités d'affaire pour les opérateurs industriels et commerciaux et à l'amélioration de l'environnement du cadre fiscal et réglementaire des entreprises pour leur assurer plus de visibilité et de sécurité.

Pour ce sous-programme, les actions suivantes seront entreprises :

Actions	Activités
Restructuration et professionnalisation	- Appui aux structures faitières - Structuration des producteurs dans leurs filières respectives

des OPA	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des représentants des OP sur divers thèmes adaptés aux besoins des leurs organisations - Mise en place du cadre institutionnel et légal approprié (coopératives) - Promotion de l'agriculture moderne
Développement des capacités du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - La livraison de services liés à l'agriculture (intrants, semences, commercialisation, transformation, etc.) ; - Le développement de l'innovation permise par une recherche-développement active et orientée vers la satisfaction des besoins prioritaires des bénéficiaires - Facilitation des privés à l'accès au financement des activités du monde rural. - Dynamisation du partenariat public-privé - Appui à la Chambre Sectorielle de l'Agri-Business. - Mettre en place un cadre de concertation entre le secteur public et privé - Appui à la Chambre Sectorielle de l'Agri-Business. - Redynamisation de la coopération économique et commerciale au niveau sous-régional et régional

P3.11 : Renforcement du développement organisationnel du MINAGRIE

Ce sous-programme a pour objectifs de: i) suivre la mise en œuvre de la Vision institutionnelle du MINAGRIE, ii) améliorer les conditions de travail, notamment au sein du MINAGRIE et; iii) améliorer la planification, le suivi-évaluation des divers programmes et projets et l'accès aux statistiques agricoles.

La mise en œuvre de ce sous-programme sera sous la responsabilité des structures pérennes de l'administration, notamment du MINAGRIE à travers son nouveau Secrétariat Permanent.

Les cadres et agents de ces structures pérennes à la fois au niveau central et à celui des DPAAE, n'étant pas familiarisés à l'approche programme, ils devront acquérir une formation dans ce domaine.

Par ailleurs, le PNIA exigera la mise en réseau d'un grand nombre d'acteurs publics et privés concernés directement ou indirectement par sa mise en œuvre. Pour cette dernière, le Secrétariat permanent du MINAGRIE se dotera d'un outil performant pour pouvoir communiquer avec tous ces acteurs. Enfin, le suivi-évaluation du PNIA nécessitera la mise en place de nouveaux systèmes d'information sur le secteur (le nœud du Système d'appui à l'analyse stratégique et à la connaissance, SAKSS en anglais, en constituera la pièce centrale).

Les actions prioritaires du sous-programme comprendront:

- i) la mise en place de cellules de gestion et de coordination des 3 programmes du PNIA au sein du Secrétariat Permanent (SP) du MINAGRIE et ;
- ii) l'élaboration d'un Plan de formation et de renforcement des capacités des agents en charge de ces programmes.

P3.11.1 Suivi de la mise en œuvre de la Vision institutionnelle du MINAGRIE1

La mise en œuvre des stratégies respectives de développement économique et agricole, de lutte contre la pauvreté et de réduction de l'insécurité alimentaire implique une réforme de l'organisation et des modes d'intervention du MINAGRIE pour lui permettre d'assumer efficacement ses nouvelles fonctions et responsabilités dans le secteur agricole.

Il s'agira de : i) promouvoir une nouvelle vision institutionnelle et arrêter une stratégie de réforme du MINAGRIE et ; ii) accompagner la mise en œuvre de cette réforme et renforcer les capacités de ses agents pour la réussir à court et moyen terme.

Cette réforme doit reposer sur un engagement politique clair du gouvernement qui définisse ses préalables, son ampleur, sa relation avec toutes les institutions du secteur agricole, son référentiel (par rapport au CSLP, la politique agricole, celle de sécurité alimentaire, les nouveaux Objectifs du développement durable (ODD) des Nations Unies, etc.) et les contraintes (résistances au changement, obstacles politiques ou sociaux, etc.). La stratégie correspondante doit définir les modalités de pilotage de la réforme (en interne par le MINAGRIE, en externe par une autre administration ou pilotage conjoint) et son rythme (instantané ou progressif). Ensuite, elle doit être déclinée en un plan d'action opérationnel assorti de mesures d'accompagnement, d'un calendrier de réalisation et d'un programme de formation des agents qui seront chargés des nouvelles fonctions du MINAGRIE.

Les actions prioritaires de la réforme porteront sur: i) l'organisation de l'articulation de la réforme avec le Programme d'appui institutionnel et opérationnel du secteur de l'agriculture (PAIOSA) de financement belge; ii) la définition des nouvelles missions du MINAGRIE et ; iii) la mise en œuvre de la réforme.

P3.11.2 Amélioration des conditions de travail, notamment au sein du MINAGRIE

La démotivation des agents du MINAGRIE étant unanimement reconnue comme profonde (certains agents sont partiellement ou totalement désœuvrés ; des services sont peu fonctionnels par manque de moyens de communication ou de moyens de déplacement pour se rendre sur le terrain), une réforme du MINAGRIE n'aurait pas d'effet positif sur le secteur agricole si les conditions de travail des agents chargés de la mettre en œuvre ne sont pas améliorées.

C'est pourquoi les objectifs de ce sous-programme sont de : i) développer la réflexion sur une rémunération des agents axée sur leur performance (contractualisation) sur la base des premières expériences tentées par le MINAGRIE et d'autres ministères en la matière et ; ii) leur donner les moyens adéquats de travailler, notamment les moyens de déplacement et l'outil informatique et de communication.

P3.11.3 Amélioration de la planification, du suivi-évaluation et de l'accès aux statistiques agricoles

Les capacités du MINAGRIE seront améliorées dans les domaines de la planification, du suivi-évaluation et des statistiques agricoles à travers la mise en place d'un bon système de suivi-évaluation des programmes et projets au niveau du ministère, ainsi que de collecte, de traitement et de diffusion des statistiques agricoles. Ces dernières sont essentielles pour avoir une situation quantifiée globale et sous-sectorielle pertinente du secteur agricole au sens large à court, moyen et long terme, que les décideurs politiques et économiques et les populations utiliseront pour planifier et avoir une vision prospective d'ensemble de la vie économique, agricole et rurale du pays.

Ceci impliquera le renforcement des capacités techniques et des moyens du personnel et des services chargés de la collecte, du traitement et de la diffusion de ces statistiques agricoles, qui seront mises à la disposition des utilisateurs et des populations.

Les actions pour l'ensemble du sous-programme sont les suivantes :

Actions	Activités
<p>Suivi de la mise en œuvre de la Vision institutionnelle du MINAGRIE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions de travail, notamment au sein du MINAGRIE • Doter le MINAGRIE de ses propres infrastructures afin de lui permettre un travail efficient • Renforcer les capacités des cadres du MINAGRIE et des autres acteurs dont les OPA • Allouer ou répartir équitablement les ressources matérielles et financières des projets sur le territoire national • Harmoniser les approches d'intervention sur le terrain • Mettre en place un cadre de concertation (collaboration et coordination) entre les différents intervenants du secteur agricole au niveau interministériel, ministériel et provincial • Centraliser les interventions du secteur agricole au sein du MINAGRIE • Programmer les activités dans le temps et dans l'espace • Suivre la mise en œuvre de la Vision institutionnelle du MINAGRIE, • Relancer la formation des médecins vétérinaires • Planifier, exécuter et assurer le suivi-évaluation participatif des projets • Régionaliser les cultures selon les avantages comparatifs des rendements • Mettre en œuvre la stratégie de communication du MINAGRIE adoptée en 2013. • Améliorer la planification, le suivi-évaluation des divers programmes et projets et l'accès aux statistiques agricoles • Améliorer les systèmes de collecte, traitement et diffusion des données statistiques agricoles, animales, halieutiques et rurales et l'accès à ces statistiques agricoles • Créer un cadre d'échange entre l'administration territoriale et les services techniques du MINAGRIE ainsi que les services techniques entre eux ; • Améliorer le système de rapportage • Améliorer les circuits d'information agricole
<p>Amélioration des conditions de travail, notamment au sein du</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir de façon critique les dispositifs de rémunération à la performance mis en œuvre par les différentes administrations d'Etat,

MINAGRIE	<ul style="list-style-type: none"> Analyser les procédures et les pratiques des bailleurs de fonds en matière de compléments de rémunération et accessoires de la rémunération, Faire un état des lieux des infrastructures du MINAGRIE, Inventorier les équipements bureautiques, de communication et de transport du MINAGRIE
Amélioration de la planification, du suivi-évaluation et de l'accès aux statistiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les capacités techniques et les moyens du personnel et des services en charge.

6. Plan de financement du PNIA

Pour l'estimation des besoins de financement du PNIA 2012-2017, l'équipe de formulation a collecté auprès des PTF, projets, ONG, agences d'exécution des projets et programmes et le secteur privé, les informations relatives au financement des projets en cours pour lesquels des accords ont été signés pour l'octroi de prêts ou de dons, ainsi que sur des prévisions d'investissement faites par des entrepreneurs privés. L'équipe de formulation a également pris en compte les inscriptions au budget de l'Etat pour l'année budgétaire 2011 relatifs au financement des investissements, soit au titre de contreparties à des financements extérieurs, soit de financements directs, notamment à partir des fonds PPTE. L'équipe de formulation a ensuite établi les besoins futurs du PNIA en fonction d'une analyse détaillée de la Stratégie agricole nationale (SAN) 2008-2015 et des stratégies sous-sectorielles. Ces nouvelles actions ont été chiffrées sur la base de coûts réels tirés de l'analyse des projets et actions en cours.

Cette démarche a été reconduite pour l'estimation des besoins de financement du présent PNIA 2016-2020 en partant de l'analyse de la nouvelle SAN 2016-2025, qui sera finalisée en collaboration avec les PTF.

En considérant l'importance des trois (3) grands programmes et des onze (11) sous-programmes correspondants du présent PNIA pour le développement agricole, alimentaire et nutritionnel du Burundi, on a estimé ses besoins de financement à 556.116.750 de dollars des EUA à l'horizon 2020.

Ces besoins de financement du PNIA sont répartis entre ses trois programmes comme suit :

Programme	Budget (USD)	%
P1- Intensification durable des productions	421.267.750	76
P2- Transformation et commercialisation des productions	51.315.000	9
P3- Développement des capacités	83.534.000	15
Total PNIA 2016 – 2020	556 116 750	100

Les besoins de financement du PNIA pour la période 2016-2020 se répartissent entre les financements acquis en cours et les financements complémentaires à rechercher. Les financements en cours à ce jour proviennent essentiellement du gouvernement, du FIDA, de la

BAD, du PAM et des Pays Bas. Le financement des projets dont la mise en œuvre effective commence en 2016 a également été considéré. Le montant de ce financement cumulé total acquis est de 371.243.814 de dollars, soit 67% des besoins totaux de financement. Le déficit (gap) de financement ou le financement complémentaire à rechercher est ainsi de 33%.

Le financement provenant des Partenaires techniques et financiers (PTF) bilatéraux étant incertain à ce jour, il n'a pas été pris en compte pour le moment. Au fur et à mesure de la reprise du financement de ces PTF bilatéraux, ces derniers pourront couvrir les besoins additionnels de financement du PNIA à l'horizon 2020.

Le détail de l'estimation des besoins de financement et le choix des cibles du PNIA sont donnés dans les tableaux (Excel) en Annexe du présent document.

7. Cadre Logique du PNIA 2016-2020

	Logique d'intervention	Indicateurs (Unités)	IOV (Cibles 2020)	SDV	Hypothèses
Objectif global	Améliorer la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel pour tous et augmenter les revenus des ménages	<ul style="list-style-type: none"> > % de ménages vivants en insécurité alimentaire > % de personnes souffrant de malnutrition > % d'augmentation des revenus/tête > % de la contribution du secteur agricole au PIB 	<ul style="list-style-type: none"> > Le % des ménages en insécurité alimentaire temporaire⁴ (75%) sera réduit de 10% (65%) > La proportion des ménages en insécurité alimentaire passera de 32% à 22% > La malnutrition chronique diminuera de⁵ 10% (49%) à (39%) > Le revenu moyen par tête connaîtra une augmentation d'au moins 10% en milieu rural⁶ (une augmentation annuelle de 2%) (réduction du seuil de pauvreté de 5%) > Le % des ménages ruraux vivant dans les maisons en tôles et tuiles augmentera d'au moins 5% > La contribution du secteur agricole au PIB augmentera de 10% et passera de 39% à 49% 	<p>Enquêtes socio-économiques Rapports BM/FMI Rapports ISTEEBU</p> <p>Autres études</p>	Sécurité nationale, et bonne gouvernance assurées, l'adhésion des partenaires techniques et financiers, 10% du budget national est accordé par le Gvt au MINAGRIE.
Objectifs spécifiques	1. (P1) Intensification durable des productions, amélioration de la nutrition et protection du patrimoine foncier	<ul style="list-style-type: none"> > Productions nationales annuelles (t/an) > Quantité de lait produite en litres/vache/lactation Production nationale de lait en t/an, % d'augmentation > Quantité de poissons en t/an, % d'augmentation > Nombre de ménages 	<ul style="list-style-type: none"> > La production annuelle des cinq principales cultures vivrières (banane, manioc, riz, pomme de terre, maïs,) et de quatre principaux fruits (agrumes, ananas, mangues et avocat) et légumes (tomates, oignons, amarantes et aubergines) connaîtra un accroissement annuel d'au moins 5% et 25% d'ici 2020. > La production nationale des principales cultures agro-industrielles (café, coton, palmier à huile et thé) va enregistrer une augmentation d'au moins 50% > La lactation moyenne par vache⁷ passera de (455 à au moins 624 litres, celle des races améliorées augmentera de 1200 à 1650 litres. > La production laitière nationale augmentera de 6,5% par an et de 32,5% d'ici 2020 la production nationale des poissons augmentera d'au moins 10% > La production nationale des poissons augmentera d'au moins 10% d'ici 2020 > Au moins 400 000 ménages ruraux auront adopté un comportement leur permettant d'assurer une alimentation 	<p>Enquêtes socio-économiques Rapports sectoriels Actualisation continue des résultats de l'Enquête Nationale Agricole</p>	<p>Participation active de tous les acteurs du secteur agricole (PTF, Gvt, ONG, privés)</p> <p>Collaboration entre le MINGRIE et le MINISANTE</p>

⁴ Connaissant au moins une période de disette au cours de l'année

⁵ Réduction de 10%

⁶ Au moins 50% des ménages concernés directement par les investissements connaîtront une augmentation des revenus de plus de 30%,

⁷ Toute race confondue

	Logique d'intervention	Indicateurs (Unités)	IOV (Cibles 2020)	SDV	Hypothèses
		ayant une alimentation équilibrée	équilibrée grâce à la participation aux formations FAN ⁸		
	2. (P2) Développement de la transformation et de la commercialisation des productions	<ul style="list-style-type: none"> > % de couverture énergétique > Niveau de capacité de conservation et de transformations en % > % de commercialisation par rapport à la production > Nombre de filières développées 	<ul style="list-style-type: none"> > Le % de la population ayant accès à l'électricité passera de 6,5% à 11,5% > Les capacités de conservation communautaire des produits agricoles, des produits animaux et de pêche augmenteront de 2% par an (10% d'ici 2020) > Les capacités de transformation des produits agricoles, animaux et de pêche augmenteront de 2% par an (10% d'ici 2020) > Les taux de commercialisation des filières principales végétales cibles du PNIA (filières prioritaires: riz, maïs, banane, pomme de terre, tomate) > Au moins 8 filières agricoles, 3 filières animales (lait, viande, poisson) sont très bien structurées au niveau nationale fonctionnelles pour promouvoir une augmentation des volumes mis à marchés d'au moins 5% 	Evaluation mi-parcours Exploitation des rapports existants	Implication des OA La collaboration entre le MINAGRRI, le Ministère du Commerce et le Ministère du développement communal ¹
	3. (P3) Renforcement des capacités des producteurs, des institutions publiques et des privés du secteur agro-sylvo-zootéchnique	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre d'OPAs fonctionnelles > Niveau de capacités des OPAs et des privés > Niveau de capacité du personnel du MINAGRRI 	<ul style="list-style-type: none"> > Au moins 51 OPAs dans 17 provinces sont structurées et professionnalisées pour au moins trois filières jugées prioritaires⁹ par les représentants des agriculteurs dans les provinces > Un bureau du MINAGRRI est construit et fonctionnel > Au moins 24 bourses de maîtrises en Génie Rural, Agroéconomie et suivi-évaluation sont octroyées aux cadres du MINAGRRI > Au moins 17 DPAE sont dotés des moyens de déplacement pour assurer l'encadrement des agriculteurs 	Evaluations (mi-parcours et finale) Rapports des filières	Sécurisation des investisseurs; Implication effective du secteur privé
Programme 1	Intensification durable des productions, amélioration de la nutrition et protection du patrimoine foncier				
intermédiaire s: Programme 1	1.1. (SP1) Les capacités du personnel des services de recherche et de vulgarisation sont renforcées pour assurer un meilleur encadrement des agriculteurs adapté au contexte actuel socio-économique	<ul style="list-style-type: none"> > Niveau de formation technique des chercheurs > Nombre de cultures dont 	<ul style="list-style-type: none"> > Au moins 9 chercheurs bénéficieront des stages de perfectionnement internationaux pour répondre au besoin de mise à disposition des variétés de manioc, de banane et de pomme de terre assainies et résistantes aux actuelles maladies phytosanitaires > De nouvelles boutures et plants de manioc, pomme de terre 	Enquête socio-économiques et Rapports du	Engagement des chercheurs pour une collaboration active avec les agriculteurs et les intervenants dans le

⁸ Foyer d'apprentissage nutritionnel

⁹ Le PNIA considère les filières riz, lait et cultures de rente (café ou thé, ou palmier à huile ou coton en fonction des localités) comme structurantes.

	Logique d'intervention	Indicateurs (Unités)	IOV (Cibles 2020)	SDV	Hypothèses
	et environnemental et répondant aux effets liés au changement climatique	<p>les semences sont améliorées et disponibles</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Nombre d'innovations de production, de transformation et conditionnement des produits agricoles ➢ Quantité de doses d'insémination artificielle produites et diffusée ➢ Capacité du LABOVET pour appuyer le système d'épidémiologie-surveillance 	<p>et bananes résistantes aux actuelles maladies phytosanitaires et productives sont testées et diffusées à travers le pays.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ De nouvelles semences améliorées et adaptées aux différentes régions naturelles pour cinq principales cultures vivrières, quatre cultures horticoles et quatre cultures agro-industrielles sont produites par ces institutions de recherche (IRRI, ISABU, IRAZ, Universités, CNTA, LABOVET) ➢ Trois nouvelles cultures seront introduites et testées pour diffusion (scaling-up): Macadamia, Stévia, Pachuri ➢ Au moins 40 innovations pour promouvoir l'augmentation de la production agricole, animale, piscicole, au moins 20 innovations de conditionnement, transformation pour améliorer la commercialisation agricole seront testées et diffusées en milieu rural. Chaque innovation devra impliquer au moins 10 CEP par zone agro-écologique pour être testées et diffusées ➢ Le CNIA sera renforcé pour être capable de produire et diffuser au moins 10 000 doses d'IA et la quantité d'azote correspondante ➢ Le Laboratoire vétérinaire est équipé ➢ 5 centres de quarantaines, 6 centres vétérinaires ➢ Au moins 10 maladies animales connaissent un système d'épidémiologie-surveillance contrôlé par les services vétérinaires 	MINAGRIE	développement agricole
	<p>1.2. (SP2) Les systèmes de production sont sécurisés contre le changement climatique et la protection du patrimoine foncier est assurée à travers:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Gestion rationnelle des eaux et protection du patrimoine foncier (des bassins versants sont aménagés et protégés, des marais et périmètres sont aménagés/réhabilités) ➢ Adaptation des systèmes de production aux changements climatiques 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Superficie (ha) de BV protégés ➢ Superficie reboisées (ha) ➢ Nombre de barrages et de retenues collinaires fonctionnels ➢ Superficie de marais (ha) et de périmètres aménagés/réhabilités 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ 150 000 ha de bassins versants additionnels sont aménagés et protégés ➢ 10 000 ha de boisements communaux sont réhabilités (soit 7% des surfaces des BV traités) et les réserves naturelles protégées. ➢ 2 grands barrages sont construits dans les plaines d'IMBO et du Mosso et 3 barrages de retenue collinaire mis en place dans les BV traités (contacter Albert:) ➢ Au moins 5 SPATs (provinciaux) ainsi qu'un SNAT sont élaborés et respectés ➢ Au moins 12 000 ha de nouveaux périmètres (3000ha) et de marais (9000 ha) sont aménagés et réhabilités dans les plaines de l'Imbo, du Mosso et du Bugesera ➢ La petite irrigation collinaire est développée sur 3000 ha en 5 ans 	<p>Rapports/M EEATU Rapports /DGA Rapports DPAE</p>	<p>Engagement des populations et autres partenaires Collaboration avec les autres ministères acquise en particulier le MEATU</p>

	Logique d'intervention	Indicateurs (Unités)	IOV (Cibles 2020)	SDV	Hypothèses
		<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de bureaux fonciers communaux fonctionnels > % des agriculteurs avec certificat foncier > % de ménages ayant adopté les stratégies d'adaptation au changement climatique 	<ul style="list-style-type: none"> > Chaque commune sera dotée d'un bureau des services fonciers. > Au moins 30% des ménages agricoles seront en possession des certificats fonciers par rapport aux plaintes déposés sera réduit de 10%. > Au moins 100 000 ménages auront adopté des systèmes de gestion rationnelle de l'eau (système de collecte et utilisation de l'eau des toitures). > Au moins 30% des exploitations sont adaptés au changement climatique grâce à l'installation des cultures résistantes à la sécheresse, à l'utilisation de la fumure organique et à l'augmentation des capacités de stockage des vivres pour éviter les disettes liées à la sécheresse et autre catastrophe naturelle. 		
	<p>1.3. (SP3) Les productions agricoles (végétales, animales, halieutiques) connaissent une augmentation tangible grâce aux activités de:</p> <ul style="list-style-type: none"> > Intensification des productions végétales <ul style="list-style-type: none"> Cultures vivrières Cultures agroindustrielles > Promotion des productions animales > Développement de la pêche et de l'aquaculture 	<ul style="list-style-type: none"> > % des ménages ayant accès aux intrants agricole > Superficies (en ha) concernées par le renouvellement et l'extension par les cultures agro-industrielles > Nombre de vaches diffusées et nombres d'animaux de petit bétail diffusés > Nombre d'inséminations artificielles réalisées par an et % de réussite 	<ul style="list-style-type: none"> > Le % des ménages agricoles utilisant les semences améliorées, les engrais chimiques, les amendements et les produits phytosanitaires connaîtra une augmentation de 5% /an et de 25% d'ici 2020 pour les cultures cibles du PNIA > 30 000 ha de caféiers sont renouvelés, 22 500 ha de jeunes caféiers recépés et des mesures d'accompagnement adoptées > 4 250 ha de palmier à huile sont renouvelés et 4500 ha sont concernés par l'extension > 5000 ha sont concernés par la culture du coton > 3 750 ha sont concernés par l'extension de la théiculture > 20 000 vaches laitières croisées à 75% sont distribués aux bénéficiaires directs et 30 000 veaux sont diffusés à travers la « Chaîne de solidarité communautaire > 200 000 porcs distribués aux bénéficiaires directs et 400 000 sont diffusés à travers la « Chaîne de solidarité communautaire > 300 000 ménages bénéficieront des appuis de recapitalisation du petit bétail (volaille, caprins et lapins) > Au moins 50 000 vaches ont été inséminées (10 000 insémination artificielle par an) avec des semences de qualités (le % de réussite d'IA est au moins de 60%). > Cinq produits d'origine animales sont régulièrement contrôlés (lait, viande, œufs, poisson, miel) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports départementaux MINAGRIE • Recensement du bétail • Rapports semestriels et annuels S&E • Rapports des ONG et des projets • Enquêtes thématiques 	<p>Au moins 6000 ha de terre sont spoliés pour l'installation de la culture de coton</p> <p>Disponibilité suffisante des semences et plants de qualité, des intrants et du matériel génétique animal (semences de qualité, alevins pour les poissons)</p> <p>Existence d'un cadre permettant la diffusion durable des innovations.</p>

	Logique d'intervention	Indicateurs (Unités)	IOV (Cibles 2020)	SDV	Hypothèses
		<ul style="list-style-type: none"> ➢ Nombre d'agriculteurs ayant adopté les innovations introduites 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ L'approche CEP est harmonisée et adoptée comme outils de vulgarisation au Burundi ➢ Au moins 10% des agriculteurs, des éleveurs et pêcheurs auront bénéficié des formations à travers les CEP et auront adopté les paquets technologique y relatifs/ ➢ Au moins 70 000 agriculteurs auront adoptés les nouvelles innovations pour diffusion en milieu rural. ➢ 50 ha sous-eau sont aménagés et 5 stations piscicoles sont mises en place 		
	<p>1.4. (SP4) Les ménages appartenant aux groupes spécifiques et vulnérables sont appuyés pour leur permettre une intégration économique et une participation effective au développement agricole à travers:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ La reconstitution du capital productif des groupes vulnérables ➢ L'autonomisation de la femme en milieu rural ➢ La promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Nombre de ménages vulnérables assistés ➢ % des ménages dirigés par les femmes, bénéficiaires directs des projets dans le cadre du PNIA ➢ Nombre d'emplois générés par les projets 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ 150 000 ménages vulnérables (30 000 par an) bénéficieront d'une assistance et un appui (kit et encadrement) leur permettant d'améliorer leur état nutritionnel de vie et si possible d'intégrer le développement ➢ Au moins 30% des ménages dirigés par les femmes sont ciblés par les interventions dans le cadre de réalisations des objectifs du PNIA ➢ 100 000 ménages dirigés par les femmes auront accès aux crédits pour améliorer leur autonomisation ➢ 100 000 ménages dirigés par les femmes bénéficieront des appuis visant à réduire la pénibilité des femmes (système de collecte des eaux de toiture, culture attelée) ➢ Au moins 150 000 emplois (surtout en faveur des jeunes) dont 120 000 agricoles et 30 000 non agricoles seront créés de façon durable. 	<p>Enquêtes et évaluations Rapports MINAGRIE/ PAM/FAO/ OCHA/UNICEF</p> <p>Rapports- Ministères de la promotion de la femme</p>	<p>Collaboration effective avec les partenaires, le Ministère de la Santé Publique et le Ministère de la personne humaine, des affaires sociales et du genre</p>
Résultats intermédiaires: Programme1	1.5. (SP5) L'accès aux financements agricoles et rural est nettement amélioré	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Nombre de ménages ruraux ayant des comptes auprès des banques et des IMF et ceux ayant bénéficié des crédits 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Au moins 300.000 ménages agricoles auront ouvert des comptes dans les institutions bancaires ou de micro- finances ➢ Au moins 200 000 ménages agricoles vont bénéficier du crédit rural dont 120 000 agricoles et 80 000 non agricoles 	Rapport de RIM	Volonté suffisante et participation active des Banques et IMFs
	1.6. (SP6) La sécurité alimentaire et L'état nutritionnel des ménages ruraux sont améliorés, leur résilience au changement climatique est renforcée.	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Nombre de ménages (chef de ménages) pauvres ayant bénéficié des formations nutritionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ 120 000 ménages pauvres bénéficieront d'une formation de bonnes pratiques nutritionnelles à travers les FARN (Foyer d'Apprentissage et de Réhabilitation Nutritionnelle) (harmoniser avec les chiffre en haut) ➢ 168 000 enfants malnutris en provenance de 120 000 ménages seront durablement rétablis 	Rapport UNICEF et d'autres partenaires	Partenariat effectif avec le MINISANTE et les PTFs acteurs dans la santé et nutrition

	Logique d'intervention	Indicateurs (Unités)	IOV (Cibles 2020)	SDV	Hypothèses
Résultats intermédiaires Programme 2	Développement de la transformation et de la commercialisation des productions				
	2.1. (SP7) Des infrastructures agricoles sont construites et réhabilitées	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Nombre d'infrastructures construites, réhabilitées et durablement fonctionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ 3 500 Km de pistes de desserte sont réhabilitées/tracées ➢ 60 hangars stockage des produits agricoles sont réhabilités et construits et fonctionnels ➢ Réhabilitation de l'usine d'égrainage du coton ➢ Construction d'un complexe théicole de Campazi ➢ 50 marchés ruraux sont réhabilités et construits d'ici 2020 ➢ 200 unités de transformations (décortiqueuses, presse huile, extracteurs de jus, etc.) sont fonctionnelles ➢ Une grande usine de décorticage du riz est construite dans la plaine ➢ 60 aires d'abattages modernes sont construites ➢ 5 abattoirs sont construits ➢ 16 abattoirs provinciaux sont réhabilités ➢ 80 CCL et une usine UHT sont construits et fonctionnels ➢ 5 aires de séchages modernes de poissons seront fonctionnelles ➢ Un laboratoire national de contrôle de la qualité et 4 laboratoires régionaux ➢ deux usines de production de la glace ➢ Une unité de production d'aliments pour poissons est mise en place ➢ Une chaîne de froid pour le transport et la conservation/commercialisation des poissons est mise en place 	Rapport du MINAGRIE et des projets financés par les partenaires	Disponibilité des appuis financiers de la part des PTF
	2.2. (SP8) L'accès des OP aux marchés (national, régional et international) est amélioré avec des produits de qualité et à haute valeur ajoutée	<ul style="list-style-type: none"> ➢ Nombre de micro-entreprises appuyées et fonctionnelles 	<ul style="list-style-type: none"> ➢ 50 micro-entreprises ou petites industries sont appuyés pour promouvoir la transformation et la commercialisation des produits agricoles 	Enquête et visite des infrastructures	
	2.3. (SP9) L'accès des agriculteurs à l'eau potable et à l'énergie est amélioré		<ul style="list-style-type: none"> ➢ Au moins 6 000¹⁰ sources d'eau potables seront aménagées et réhabilités ➢ Au moins 10 micro-barrages¹¹, 5 unités d'énergie éolienne, et 118 unités d'énergie solaire sont mise en place 	Rapport des Ministères	

¹⁰ 2 sources d'eau par colline

¹¹ Une unité de chaque type d'énergie renouvelable par province

	Logique d'intervention	Indicateurs (Unités)	IOV (Cibles 2020)	SDV	Hypothèses
Résultats intermédiaires: Programme 3	P3. Développement des capacités des acteurs privés et publics du secteur agricole				
	<p>3.1. (SP10) Les capacités des organisations des producteurs et des privés sont développées à travers:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ la restructuration et la professionnalisation des OPA ➢ Le développement des capacités du secteur privé 		<ul style="list-style-type: none"> ➢ La loi sur les groupements pré-coopératifs est rendue opérationnelle (des textes d'application sont élaborés et adoptés) ➢ La stratégie sous-sectorielle d'appui aux organisations professionnelles agricoles est opérationnelle ➢ Cinq plateformes pour les cinq principales cultures vivrières sont mises en place et fonctionnelles (banane, manioc, riz, pomme de terre, maïs) ➢ Quatre plateformes des filières agro-industrielles sont mises en place et fonctionnelles (Café, Thé, Coton et palmier à huile) ➢ Cinq plateformes pour cinq légumes (choux, tomates, amarantes, aubergines et oignon) sont mises en place ➢ Cinq plateformes pour cinq cultures de fruits (agrumes, mangues, ananas, avocats) sont mises en place ➢ Au moins une OPA provinciale chaque plateforme est structurée et fonctionnelle ➢ Les acteurs privés impliqués dans chaque plateforme sont formés en même temps que les membres des OPAs pour une vision commune et une synergie dans développement des filières concernées 	Rapport du MINAGRIE, Confédérations Agricoles et des Incubateurs OCIBU, COGERCO, ARFIC	<p>Participation effective des PTF au financement</p> <p>Disponibilité des experts spécialisés dans la valorisation agricole et le renforcement des capacités du secteur privé</p>
	<p>3.2. (SP11) Les capacités institutionnelles et organisationnelles du MINAGRIE sont développées à travers:</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Le Suivi de la mise en œuvre de la vision institutionnelle du MINAGRIE ➢ L'Amélioration des conditions de travail, notamment au sein du MINAGRIE ➢ L'amélioration de la planification, du suivi évaluation et de l'accès aux statistiques agricoles. 		<ul style="list-style-type: none"> ➢ La vision institutionnelle du MINAGRIE est validée ➢ Un immeuble propre au MINAGRIE est construit Le MINAGRIE est doté des moyens de déplacement¹² (20 camionnettes sont achetées et mises à disposition aux 17 DPAE et aux 3 cellules des DPAE et 2 dans les départements de Suivi évaluation et Planification) et d'équipement pour la réalisation de ses missions: ➢ Le MINAGRIE est doté d'un règlement interne régissant la gestion et l'affectation équitable et rationnelle des primes ➢ Le centre de documentation du MINAGRIE est renforcé (renforcement des capacités techniques et appui à l'équipement et aux moyens de fonctionnement) pour couvrir l'échange d'informations au niveau national, régional 	Rapport du MINAGRIE et évaluation institutionnelle	Adhésion effective des partenaires techniques et financières

¹² A l'instar des Ministères de la sécurité Publique, Défense nationale, MINISANTE (sécurité Physique, Sanitaire, Alimentaire)

	Logique d'intervention	Indicateurs (Unités)	IOV (Cibles 2020)	SDV	Hypothèses
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Renforcement des capacités techniques du MINAGRI pour l'encadrement des agriculteurs 		<p>et international</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le MINAGRI est doté d'un logiciel de planification, de suivi-évaluation ➤ Au moins 8 statisticiens seront recrutés par le MINAGRI ➤ Au moins quatre bourses de maitrises en suivi-évaluation seront octroyées aux jeunes cadres du MINAGRI. ➤ Au moins quatre bourses de Maîtrise en agroéconomie seront octroyées aux jeunes cadres du MINAGRI ➤ Au moins 15 bourses de Maîtrise en Génie Rural seront octroyées aux cadres du MINAGRI ➤ Au moins 15 bourses de formations en Médecine Vétérinaires sont dispensées par le MINAGRI ➤ Au moins 150 recyclages (30 recyclages par an) envers le personnel (cadre et techniciens) du MINAGRI seront dispensés ➤ Au moins deux spécialistes et ressources humaines sont recrutés. 		

NOTE EXPLICATIVE DE L'ELABORATION DU CADRE LOGIQUE DU PNIA 2016-2020

I. STRUCTURE

L'élaboration du Cadre logique (CL) a tenu en considération la structure du rapport du PNIA 2016-2020, dont la rédaction a été participative et inclusive avec une forte contribution de l'équipe technique nationale (ETN) qui a été renforcée par une discussion interactive au cours de la retraite de validation du PNIA¹³ en date du 18 au 22 janvier 2016 à Muramvya. Cette structure a montré un objectif global qui est considéré dans le CL comme un impact avec ses indicateurs, trois programmes considérés comme objectifs spécifiques et 11 sous-programmes considérés comme interventions dont leur mise en œuvre va contribuer à la réalisation des objectifs spécifiques et, finalement, à l'objectif global avec des résultats intermédiaires. La structure du CL constitue donc une photographie synthétique du contenu du PNIA 2016-2020.

II. LA QUANTIFICATION DES OBJECTIFS ET DES INTERVENTIONS

Le présent cadre logique est basé sur le principe de la gestion axée sur résultats (GAR). De ce fait, il propose des activités, des produits et des résultats réalisables en cinq ans en tenant compte de la vision du Gouvernement (Cohérence avec les politiques), des besoins de la population (pertinence), des capacités du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage (MINAGRIE) et de ses partenaires. La quantification des objectifs (effets et impact) a tenu compte des résultats des évaluations des différents projets et programmes œuvrant dans le domaine de l'agriculture, de l'élevage, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de développement rural au Burundi. Au niveau des objectifs physiques à atteindre (output, produits à délivrer), la quantification a tenu en considération les résultats de la revue à mi-parcours du PNIA 2012-2017 pour voir ce qui a été réalisé (capitalisation de l'expérience¹⁴) et ce qui reste à réaliser (pour être pris en compte dans le PNIA 2016-2020). Elle a également tenu en considération les projets en cours, ceux dont les financements sont signés (par exemple PRODEFI II, Financement additionnel PAIVA-B, le PAPAB¹⁵) et, dans une moindre mesure, ceux en formulation dans l'hypothèse que les financements seront accordés. Cette quantification est également en phase avec les prévisions budgétaires fournis par le Costing du PNIA 2016-2020 dont l'estimation des principaux investissements doit aller de pair avec les prévisions en termes d'activités et de produits à livrer.

Les indicateurs ont été révisés conformément aux recommandations émises au cours de l'atelier tenu du 24 au 25 Mars 2016 au Centre spirituel des jésuites de Kiriri. Au cours de cet atelier, un souci de suivi des indicateurs a été soulevé. La cellule de suivi-évaluation du MINAGRIE a insisté sur le fait que le cadre logique devait contenir les indicateurs SMART¹⁶. De plus, il était nécessaire d'actualiser les indicateurs de base pour bien assurer les activités de suivi-évaluation. Les membres de l'ETN ont reconnu qu'avec la documentation existante, il serait possible de trouver les indicateurs de base surtout au niveau des activités et produits définis par le cadre logique du PNIA 2016-2020. Toutefois, les indicateurs des effets et impacts nécessitent une étude préalable. Pour le suivi des indicateurs pour les réalisations physiques, l'équipe de suivi-évaluation aura besoin des outils lui permettant une communication efficace avec les partenaires techniques et financiers du MINAGRIE ainsi qu'avec les projets agricoles et de développement rural. Les évaluations indépendantes (mi-parcours et finales) aborderont plus les effets et impacts définis par le Cadre logique du PNIA ainsi que la qualité des interventions mises en œuvre.

¹³ Cette retraite a regroupé l'Equipe Technique Nationale avec les représentants des différents secteurs agricoles et les membres de la mission de formulation.

¹⁴ Appréciation de la capacité du MINAGRIE et de ses partenaires dans la mise en œuvre du PNIA précédent

¹⁵ Le Projet d'Appui à la Productivité Agricole

¹⁶ Specific, Measurable, Achievable, Relevant, Time-bound

8. ANNEXES

1. Estimation des besoins de financement, ressources disponible et GAP du PNIA 2016-2020
2. Tableaux des programmes, sous-programmes (SP) et actions du PNIA 2016-2020 (issus de l'atelier de Muramvya, janvier 2016)

*Annexe 1 : Estimation des besoins de financement, ressources disponibles et
GAP du PNIA 2016-2020*

A. Besoins en Financement du PNIA

P1. Intensification durable des productions, amélioration de la nutrition et protection du patrimoine foncier		
P1. Intensification durable des productions, amélioration de la nutrition et protection du patrimoine foncier	421 267 750	USD
1. Renforcement de la recherche et de la vulgarisation	47 005 250	USD
2. Sécurisation des systèmes de production contre le changement climatique et protection du patrimoine foncier	99 865 000	USD
- Gestion rationnelle des eaux et protection du patrimoine foncier		
- Adaptation des systèmes de production aux changements climatiques		
3. Intensification des productions	83 197 500	USD
- Intensification des productions végétales		
. Cultures vivrières		
. Cultures agroindustrielles		
- Intensification des productions animales		
- Développement de la pêche et de l'aquaculture		
4. Intégration économique des groupes spécifiques et vulnérables	93 000 000	USD
- Intégration économique des groupes vulnérables		
- Autonomisation de la femme en milieu rural		
- Promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural		
5. Promotion du financement agricole et rural	52 000 000	USD
6. Amélioration de l'état nutritionnel	46 200 000	USD
P2. Développement de la transformation et de la commercialisation des productions		
P2. Développement de la transformation et de la commercialisation des productions	51 315 000	USD
7. Développement des infrastructures agricoles	38 240 000	USD
8. Promotion de la transformation et de la commercialisation des productions aux niveaux national, sous régional et international	5 625 000	USD
9. Accessibilité à l'eau et à l'énergie en milieu rural	7 450 000	USD
P3. Développement des capacités des acteurs privés et publics du secteur agricole		
P3. Développement des capacités des acteurs privés et publics du secteur agricole	83 534 000	USD
10. Développement des Organisation de producteurs agricoles et du secteur privé	73 940 000	USD
- Restructuration et professionnalisation des OPA		
- Développement des capacités du secteur privé		
11. Renforcement du développement organisationnel du MINAGRIE	9 594 000	USD
- Suivi de la mise en œuvre de la vision institutionnelle du MINAGRIE		
- Amélioration des conditions de travail, notamment au sein du MINAGRIE		
- Amélioration de la planification, du suivi-évaluation et de l'accès aux statistiques agricoles.		
TOTAL BUDGET PNIA BURUNDI 2016-2020	556 116 750	USD

B. Financement disponible (en USD)

Institution	Name of project	Total budget 2016-2020	Ditribution			Total
			P1	P2	P3	
Gvt et FIDA	PNSADR-IM	57 900 000	23 019 000	19 251 000	10 662 000	52 932 000
						-
Gvt et FIDA	PRODEFI II	41 600 000	28 000 000	11 000 000	-	39 000 000
						-
Gvt et FIDA	PRODEFI I	14858177				-
						-
Gvt et FIDA	PAIVAB (Financement additionnel)	20 000 000	15 500 000	3 000 000	-	18 500 000
						-
Gvt et FIDA	PAIVA-B	667 000				-
						-
Gvt et UE	PROPA-O	11 592 960	12 000 000	65 000 000	-	77 000 000
						-
Gvt et FIDA	Projet Microfinance	30 000 000	15 000 000	15 000 000	-	30 000 000
						-
Gvt et FIDA	Projet Emploi Jeunes ruraux	3 442 150	5 360 000	2 000 000	-	7 360 000
						-
BAD	PABV-ARC	3 000 000	4 000 000	1 000 000	-	5 000 000
						-
BAD	PAIR-B	3 686 998	12 000 000	10 000 000	-	22 000 000
						-
Pays Bas	PAPAB	19 620 000				
PAM	Assistance aux réfugiés et aux vulnérables à l'insécurité alimentaire vulnérable	34 876 529				
BM	Projet -Café	55 000 000				
	Programme Régional RDC- Burundi	75 000 000				
Total		371 243 814				

C. Déficit de financement

Si tous les engagements actuellement identifiés sont maintenus:		
Gap de financement		184 872 936 USD
% acquis financement		67 %
% gap financement		33 %

Annexe 2 : Tableaux des programmes, sous-programmes (SP), des actions et activités du PNIA 2016-2020

Programme 1: Intensification durable des productions, amélioration de la nutrition et protection du patrimoine foncier

Programme	S/P	ACTIONS	ACTIVITES
P 1	P1.1. Renforcement de la recherche et de la vulgarisation	<i>Redynamisation de la vulgarisation et de l'encadrement</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser un rôle croissant des OPAs dans l'accompagnement des producteurs et la prise en charge de leur profession ; - Généraliser et harmoniser le concept de CEP - Appuyer et renforcer les services d'appui-conseils à l'agri-élevage - Mettre en place des conditions incitatives à l'exercice de la profession agricole, halieutique et zootechnique - Mettre en place un cadre de concertation Producteurs – Chercheurs- vulgarisateurs
		<i>Redynamisation de la formation</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Doter le plan de formation du MINAGRIE de 2014 d'un budget adéquat pour sa mise en œuvre ; - Développer les curricula appropriés ;
		<i>Redynamisation de la recherche agronomique et zootechnique</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter /moderniser les stations, centres et institutions de recherche (infrastructures et équipements), - Renforcer la coopération bilatérale, régionale et internationale en matière de recherche
	P1.2 : Sécurisation des systèmes de production contre le changement climatique et protection du patrimoine foncier	Gestion rationnelle des eaux et protection du patrimoine foncier	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager et protéger intégralement les bassins versants dont des ouvrages de lutte antiérosive végétalisés et plantations d'arbres agro-forestiers, etc. - Promouvoir la reforestation et la protection des réserves naturelles - Développer les infrastructures hydrauliques : grands barrages à construire dans les plaines de l'Imbo, du Moso et les dépressions et retenues collinaires, etc ; - Développer les aménagements et réhabiliter les marais de moyenne et haute altitude (nombre d'ha additionnels par an - Développer l'irrigation à petite échelle - Délimiter et reboiser les zones tampon autour des lacs, rivières et routes - Achever et mettre en exécution les Schémas Provinciaux et national d'aménagement du territoire (SPAT) pour toutes les activités socio-économiques.
		Sécurisation des systèmes de production contre le changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Intensifier et diversifier les productions agricoles résistantes à la sécheresse ; - Développer la rizipisciculture ; - Permettre la diversification des activités notamment l'élevage de plusieurs espèces d'animaux, l'intégration agriculture-élevage, le développement des cultures fourragères adaptées à la sécheresse et l'inondation. - Développer l'exploitation des ressources halieutiques tout en préservant la ressource (par exemple empoisonnement des plans d'eau) ; - Promouvoir l'aquaculture en cage ;

Programme	S/P	ACTIONS	ACTIVITES
			<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'aquaculture associée (volaille, porcs, lapins) - Améliorer les activités productives de l'agriculture et de l'élevage (exhaure, conservation, séchage, chaîne de froid) en utilisant les sources d'énergies renouvelables (hydraulique, solaire, éolienne) et en intégrant l'aspect genre ; - Suivre le climat et les prévisions météorologiques et établir des réseaux d'information permettant de connaître les zones à risques - Prévenir et lutter contre les bio-agresseurs ; - Former les acteurs sur l'agro-climatologie et les scénarii d'adaptation ; - Promouvoir l'utilisation des fertilisants organiques par l'adoption des différentes techniques de compostage ; - Renforcer les capacités de la population particulièrement les femmes et les jeunes en éducation environnementale et climatique et sur la santé nutritionnelle - Promouvoir l'utilisation des données géo référencées (Geodata for agriculture and water)
	P.1.3.1. Intensification des productions végétales	Intensification des productions vivrières	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer le système de production, de commercialisation et d'utilisation des semences performantes et de qualité - Améliorer le système de disponibilité des autres intrants agricoles modernes en réduisant leurs coûts de production et leurs prix commerciaux actuellement trop élevés afin de les rendre accessibles aux producteurs - Intensifier l'intégration agriculture-élevage notamment pour la production du fumier - Intensifier des actions sanitaires pour maîtriser les maladies et ravageurs des cultures - Initier une réforme foncière en vue de trouver une solution à l'émiettement des terres agricoles lors des successions et cadastrage de ces terres à travers l'octroi de titres fonciers aux producteurs - Adopter l'agriculture dite intelligente face au changement climatique (sécheresse, inondations, glissement de terrain, grêle, etc) - Mettre en place une loi limitant l'occupation des terres agricoles - Faire le choix des cultures et leur régionalisation; - Promouvoir la mécanisation agricole
		Intensification des productions des cultures traditionnelles d'exportation : Café, thé, coton et palmier à l'huile	<p>Les actions prioritaires pour redynamiser et intensifier les filières agro-industrielles seront les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - reprendre les appuis financiers à la recherche sur les pratiques culturales de ces filières acceptables par les agriculteurs (rendement et cultures intercalaires) et la sélection de nouvelles variétés et clones ; - former et renforcer les capacités au niveau de tous les acteurs de ces filières; - renforcer les structures de vulgarisation des techniques sur les cultures agro-industrielles ; - ouvrir et/ou entretenir les pistes d'accès aux parcelles de production ;

Programme	S/P	ACTIONS	ACTIVITES
			<ul style="list-style-type: none"> - Faire la recherche de nouveaux variétés/clones plus productifs et de haute valeur marchande - professionnaliser et restructurer les organisations des producteurs - évaluer et réajuster la politique de privation des cultures agro-industrielles ; - Développer la politique de subventions des intrants des cultures agro-industrielles; - créer une agence de régulation de toutes les filières agro-industrielles libéralisées. - Renouveler et étendre le verger caféicole, théicole, et palmicole; - Etendre les zones cotonnières; - Développer le café d'ombre; - Promouvoir la mécanisation de la cueillette ; - Mettre. en place les infrastructures d'irrigation dans les réserves cotonnières et les périmètres palmicoles; - Définir et adopter une politique intégrée de toute la filière cotonnière, depuis la production cotonnière aux champs, la transformation, la filature, la fabrication des vêtements et la commercialisation ; - Mesurer et délimiter les réserves cotonnières; - Récupérer et sécuriser les terres cotonnières spoliées; - Renouveler le matériel roulant, camions, tracteurs, engins de cours et équipements pour la filière coton et palmier à l'huile; - Constituer un stock d'engrais et de produits phytosanitaires pour les filières coton et palmier à l'huile ; Relancer et redynamiser la culture attelée
		Les autres filières traditionnelles et modernes d'exportation	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir et développer l'intensification de ces nouvelles cultures - Appliquer les normes standards internationaux relatifs à la qualité et à l'hygiène ; - Encadrer les producteurs autour de ces filières - Promouvoir les fruits, épices et légumes - Promouvoir les services d'appui à la production. - Promouvoir la floriculture - Promouvoir les huiles essentielles des plantes médicinales
		Les filières d'import-substitution	<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir intensifier ces filières - Encadrer les producteurs autour de ces filières - Promouvoir les services d'appui à la production.
	P1.3.2. Intensification des productions	Accroissement du cheptel	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre le programme de repeuplement du cheptel national ;
		Alimentation	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibiliser et diversifier les souches de cultures fourragères ; - Promouvoir les techniques de conservation, de valorisation et d'amélioration de la qualité du fourrage et des autres ressources alimentaires locales

Programme	S/P	ACTIONS	ACTIVITES
	animales	Santé animale	- Renforcer les capacités de détection rapide, de prévention et de riposte contre les maladies animales émergentes et réémergentes, transfrontalières et prioritaires ;
		Recherche	- Promouvoir la recherche en production, amélioration génétique et santé animale - Finaliser et mettre en œuvre le Plan d'Action National (PAN) des ressources zoo génétiques
		Vulgarisation/ encadrement	- Elaborer les stratégies de développement des services de l'élevage; - Développer et appuyer le petit élevage ; - Impliquer la femme et les jeunes dans la filière élevage ; - Structurer les agri-éleveurs pour chaque filière ; - Développer le partenariat public-privé dans le secteur d'élevage - Renforcer la gestion de la Chaîne de Solidarité Communautaire - Intensifier les productions animales (centres naisseurs, production d'aliment pour bétail, renforcement de l'encadrement);
		Législation	- Mettre en place un service de suivi, contrôle, surveillance et de répression sur les produits et intrants d'élevage; - Elaborer les textes et lois régissant les services d'élevage et halieutiques ;
	P1.3.3 Développement de la pêche et de l'aquaculture	Mise en place et/réhabilitation des Infrastructures	- Construire des centres d'aquaculture ; - Mettre en place une unité de production d'aliments pour poissons ; - Aménager d'étangs piscicoles - Mettre en place de stations piscicoles
		Protection des plans d'eau	- Protéger le lac Tanganyika, lacs du Nord et lagunes ; - Suivre de près l'adoption et la promulgation de la loi sur la pêche et aquaculture ;
		Renforcement des capacités	- Renforcer les capacités des organisations de pêcheurs (production et post-production)
		Recherche	- Promouvoir la recherche pour le développement aquacole ;
	P1.4. Intégration économique des groupes spécifiques et vulnérables	Intégration économique des groupes vulnérables	- Octroyer aux groupes vulnérables des kits de de nourriture et d'intrants - Développer des activités génératrices des revenus dans le secteur agro-sylvo-zootechnique ainsi que dans d'autres secteurs non agricoles - Identifier et former ces groupes vulnérables sur des thèmes d'auto-prise en charge - Appuyer ces groupes vulnérables pour l'accès au microcrédit en vue de lancer des activités agricoles et non-agricoles
		Autonomisation de la femme en milieu rural	- Mettre en place une loi permettant l'accès à la propriété solidaire entre les époux ; - Promouvoir l'accès aux crédits spécifiques au genre à travers un système de crédits solidaire; - Promouvoir les organisations et coopératives féminines de production ; - Améliorer la connexion des femmes aux infrastructures de communication, informations relatives au secteur agricole et économique;

Programme	S/P	ACTIONS	ACTIVITES
			<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des technologies domestiques simples permettant de gagner du temps et de préserver la vie ; - Améliorer l'accès des femmes à l'éducation et l'acquisition des connaissances ; - Améliorer les capacités des femmes dans la négociation et lobbying pour la conquête des marchés ;
		Promotion de l'emploi des jeunes en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en avant une approche novatrice de formation basée sur « les écoles pratiques d'agriculture et d'apprentissage à la vie » - Contribuer à l'insertion professionnelle et au renforcement de la résilience des jeunes en milieu rural - Promouvoir l'intermédiation (la mise en relation entre les demandeurs d'emploi et l'offre de travail) et le conseil aux demandeurs d'emploi et leur orientation. - Renforcer l'accès à la formation et une éducation appropriée - favoriser l'accès des bénéficiaires au financement des institutions financières locales, - Encourager les coopératives dirigées par les jeunes - Créer un environnement technologique et logistique permettant de relever la productivité, en vue de favoriser l'émergence et la survie des Moyennes et Petites et moyennes Entreprises, et de sédentariser les jeunes et les femmes (fermes agricoles intégrées, fermes aquacoles, unités de transformation et de conditionnement des produits agricoles, Kiosques pour la commercialisation). - Développer des chaînes des valeurs agricoles, avicoles et aquacoles
	P.1.5. Promotion du financement agricole et rural	Accès des exploitants agricoles au financement de leurs activités	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une stratégie nationale de financement du secteur agricole ; - Créer un Fonds de développement d'assurance et de garantie agricole ; - Mener une éducation financière aux producteurs ;
		Augmentation des les capacités d'investissement des acteurs (public et privé) et l'efficacité des financements disponibles	<ul style="list-style-type: none"> - Développer les mécanismes de mobilisation des ressources financières internes et externes ; - Adopter l'approche budget- programme» et mettre en place un Fonds commun de financement du secteur agricole («Basket fund») en collaboration avec les PTF ;
		Accès des exploitants agricoles au financement de leurs activités	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une stratégie nationale de financement du secteur agricole ; - Créer un Fonds de développement d'assurance et de garantie agricole ; - Mener une éducation financière aux producteurs ;
	P1.6. Amélioration de l'état nutritionnel des ménages	Amélioration de la sécurité alimentaire et l'état nutritionnel de la	<ul style="list-style-type: none"> - Développer /introduire les produits à haute valeur nutritive dans les chaînes de valeur (les semences hautement nutritives, fortification des aliments) ; - Améliorer toutes les étapes de chaînes de valeur riches en nutriments (production, transformation et commercialisation) ;

Programme	S/P	ACTIONS	ACTIVITES
		population	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les liens entre la production et la consommation ; - Appuyer la sécurité alimentaire et nutrition des groupes les plus vulnérables (Constitution de stocks de sécurité, développement des filières de sécurité) ; - Renforcer le système d'alerte.
		Renforcement des capacités des acteurs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Former les ménages en connaissances et pratiques nutritionnelles modernes et arts culinaires tout en tenant compte des spécificités culturelles et géographiques des provinces ; - Elaborer et insérer les modules de formation en nutrition dans les programmes de formation scolaire; - Renforcer les capacités nutritionnelles des femmes et des filles et promouvoir la santé maternelle et infantile; - Renforcer les capacités et compétences des opérateurs de proximité et des organisations des producteurs

Programme 2 : Développement de la transformation et de la commercialisation des productions

Programme	S/P	ACTIONS	ACTIVITES
P2	P2.7. Développement des infrastructures agricoles	Construction/réhabilitation et pérennisation des infrastructures de collecte et de stockage des produits agricoles, animales et halieutiques.	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les infrastructures de base pour toutes les filières (hangars de stockage, machines, etc.). - Améliorer les conditions de capture, de transport des produits animaux - Mettre en place et/ou entretenir les pistes d'accès aux hangars de stockage - Améliorer les conditions de travail de la femme dans le stockage des produits agricoles et animales - Développer la recherche et la vulgarisation des meilleures technologies de séchage, stockage des peaux et cuirs
		Construction/réhabilitation et pérennisation des infrastructures de conservation et de transformation des produits agricoles, animales et halieutiques.	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabiliter et l'améliorer des infrastructures de transformation pour les filières agro-industrielles, - Réhabiliter et l'améliorer des infrastructures de transformation des produits vivriers, animaux et halieutiques (usines, outil industriel) - L'améliorer l'outil de transformation afin de généraliser l'extraction industrielle à moyen terme ; - Mettre en place d'un laboratoire de contrôle de qualité et de certification de l'huile ; - restructurer et étendre les unités de transformation existantes pour la filière animale - Améliorer les conditions de travail de la femme dans la transformation des produits agricoles et animales - Améliorer les conditions de conservation/transformation du poisson - Améliorer l'outil de transformation afin de généraliser l'extraction industrielle à moyen terme pour la filière palmier à huile; - Promouvoir les unités de transformation et de productions agricoles animales et halieutiques
		Construction/réhabilitation et pérennisation des infrastructures de commercialisation des produits agricoles, animales et halieutiques.	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les conditions de commercialisation des produits d'origine animale - Mettre en place un laboratoire de contrôle de qualité et de certification de l'huile ; - Faire les études de promotion des marchés intérieur et extérieur de ces produits - Développer la recherche et la vulgarisation des meilleures technologies de transformation des peaux et cuirs
	P.2.9. Accessibilité à l'eau potable et à l'énergie en milieu rural	Réparation, réhabilitation et/ou construction d'infrastructures d'adduction et de points d'eau potable en milieu rural	<ul style="list-style-type: none"> - Exploiter le potentiel hydrique existant pour alimenter les ménages en eau potable - Améliorer l'organisation d'une bonne gestion des adductions et des points d'eau existants à travers des comités de gestion gérés par les représentants élus des bénéficiaires.
		Construction d'infrastructures d'énergie électrique et d'énergies alternatives dans les zones où les potentialités et les matières premières existent à cet effet	<ul style="list-style-type: none"> - Raccorder aux ménages ruraux au réseau électrique existant - Exploiter les sources d'énergie alternatives disponibles (vent, soleil, cours d'eau) à des fins de développement du secteur agricole au sens large (toute la chaîne de valeur).

Programme 3: Développement des capacités des acteurs privés et publics du secteur agricole

Programme	S/P	ACTIONS	ACTIVITES
P3	P3.10. Développement des organisations de producteurs agricoles (OPA) et du secteur privé	Restructuration et professionnalisation des OPA	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux structures faitières - Structuration des producteurs dans leurs filières respectives - Formation des représentants des OP sur divers thèmes adaptés aux besoins des leurs organisations - Mise en place du cadre institutionnel et légal approprié (coopératives) - Promotion de l'agriculture moderne
		Développement des capacités du secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - La livraison de services liés à l'agriculture (intrants, semences, commercialisation, transformation, etc.) ; - Le développement de l'innovation permise par une recherche-développement active et orientée vers la satisfaction des besoins prioritaires des bénéficiaires - Facilitation des privés à l'accès au financement des activités du monde rural. - Dynamisation du partenariat public-privé - Appui à la Chambre Sectorielle de l'Agri-Business. - Mettre en place un cadre de concertation entre le secteur public et privé - Appui à la Chambre Sectorielle de l'Agri-Business. - Redynamisation de la coopération économique et commerciale au niveau sous-régional et régional
	Suivi de la mise en œuvre de la Vision institutionnelle du MINAGRIE	Suivi de la mise en œuvre de la Vision institutionnelle du MINAGRIE	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les conditions de travail, notamment au sein du MINAGRIE • Dotation au MINAGRIE de ses propres infrastructures afin de lui permettre un travail efficient • Renforcements des capacités des cadres du Minagrie et des autres acteurs dont les OPA • Allocation ou répartition équitable des ressources matérielles et financières des projets sur le territoire national • Harmonisation des approches d'intervention sur terrain • Mise en place d'un cadre de concertation (collaboration et coordination) entre les différents intervenants du secteur agricole au niveau interministériel, ministériel et provincial • Centralisation des interventions du secteur agricole au sein du Minagrie • Programmation des activités dans le temps et dans l'espace • Suivre la mise en œuvre de la Vision institutionnelle du MINAGRIE,

			<ul style="list-style-type: none"> • Relance des formations des médecins vétérinaires • Planification, exécution et suivi- évaluation participatifs des projets • Régionalisation des cultures selon les avantages comparatifs des rendements • Mise en œuvre de la stratégie de communication du MINAGRIE élaborée en 2013. • Améliorer la planification, le suivi-évaluation des divers programmes et projets et l'accès aux statistiques agricoles • Amélioration des systèmes de collecte, traitement et diffusion des données statistiques agricoles, animales, halieutiques et rurales et l'accès à ces statistiques agricoles • Création d'un cadre d'échange entre l'administration territoriale et les services techniques du MiNAGRIE ainsi que les services techniques entre eux ; • Amélioration du système du rapportage • Amélioration des circuits d'information agricole
		Amélioration des conditions de travail, notamment au sein du MINAGRIE	<ul style="list-style-type: none"> • une revue critique des dispositifs de rémunération à la performance mis en œuvre par les différentes administrations d'Etat, • une analyse des pratiques des bailleurs de fonds en matière de compléments de rémunération et accessoires de la rémunération, • un état des lieux des infrastructures du MINAGRIE, • un inventaire des équipements bureautiques, de communication et de transport du ministère.
		Amélioration de la planification, du suivi-évaluation et de l'accès aux statistiques agricoles	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les capacités techniques et les moyens du personnel et des services en charge.